

Contrat de projets État-Région 2007-2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE
ET DU LOIRET

Région



Centre

Contrat de projets État-Région 2007-2013

Contrat de projets
État-Région 2007-2013



Région
Centre

RÉGION CENTRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
GRANDS PROJETS MOTEURS D'INNOVATION	10
Article 1 - Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche	11
Article 1.1 – Axe Biologie, Santé, Bien-être - Imageries biologiques et médicales.....	11
Article 1.2 – Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/PME.....	12
Article 1.3 – Développement des pôles par les actions collectives	13
Article 2 - Grand projet Pôle d'efficacité énergétique	14
Article 2.1 – Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie	14
Article 2.2 – Usages en faveur de l'efficacité énergétique.....	15
Article 2.3 – Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière.....	16
Article 2.4 – Actions collectives	17
Article 3 - Grand projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur	18
Article 3.1 – Mise au standard international des constructions universitaires	18
Article 3.2 – Construction/extension de laboratoires de recherche.....	19
Article 3.3 – Développement de l'offre de soins.....	19
Article 3.4 – Amélioration de la vie étudiante	19
Article 3.5 – Pôle de Recherche « Ville, Territoires et Civilisations »	22
Article 3.6 – Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau	22
Article 3.7 – Projets d'intérêt régional	23
GRANDS PROJETS CONSOLIDANT LA COMPÉTITIVITÉ	
ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	24
Article 4 - Grand projet Compétitivité des filières agricoles et forestières	24
Article 4.1 – La structuration des opérateurs économiques en filières.....	24
Article 4.2 – Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales.....	25
Article 4.3 – L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	25
Article 4.4 – Le développement de l'agriculture biologique	25
Article 4.5 – La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	25
Article 4.6 – L'appui à l'installation des jeunes.....	26
Article 5 - Grand projet Grands sites culturels	28
Article 5.1 – Restauration et valorisation des sites majeurs.....	28
Article 5.2 – Réalisation d'équipements culturels de haut niveau	29
Article 6 - Grand projet Mutations économiques et développement de l'emploi	31
Article 6.1 – Accompagnement des mutations économiques	31
Article 6.2 – Développement des capacités de création de nouvelles activités.....	31
Article 6.3 – Développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS	31
Article 6.4 – Validation des acquis de l'expérience	31

Article 7 - Grand projet Déplacement de voyageurs.....	32
Article 7.1 – Modernisation de la ligne Dourdan - La Membrolle.....	32
Article 7.2 – Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations.....	33
Article 7.3 – Modernisation de la ligne POLT.....	33
Article 7.4 – Chartres – Orléans, réouverture au trafic voyageurs.....	33
Article 7.5 – Commande centralisée Tours-Chinon.....	34
Article 7.6 – Études péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans- Châteauneuf.....	34
Article 8 - Grand projet Développement du fret ferroviaire.....	36
Article 8.1 – Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon.....	36
Article 8.2 – Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité.....	36
Article 8.3 – Création d’un service d’autoroute ferroviaire.....	37
 <i>VOLET TERRITORIAL.....</i>	38
 <i>RÉCAPITULATIF FINANCIER.....</i>	45
 <i>DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’ÉVALUATION.....</i>	46
1 – Dispositions générales.....	46
2 – Modalités de gestion et de suivi du Contrat de projets État-Région.....	47
3 – Modalités d’évaluation.....	47
 <i>ANNEXE FINANCIERE</i>	49
 <i>ANNEXE VOLET RECHERCHE.....</i>	51

PRÉAMBULE

L'État et la Région Centre sont attachés au principe d'une contractualisation de leurs efforts communs au service du développement régional. En cohérence avec la programmation européenne des fonds structurels, la période 2007-2013 doit permettre d'engager les projets majeurs qui prépareront l'avenir et qui donneront aux habitants de la région Centre les atouts indispensables pour relever les défis qui les attendent.

Le gouvernement a souhaité rénover fortement les principes de cette contractualisation en la concentrant sur un nombre limité de thématiques et de projets structurants, complétés par un volet territorial. Cette concentration prend en compte les orientations stratégiques des conseils européens de Lisbonne et de Göteborg en faveur de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable. Par rapport aux quatre premières générations de CPER mis en place depuis 1984, il s'agit d'une évolution importante, qui a justifié une nouvelle dénomination de « Contrat de Projets État-Région ».

Lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars 2006, les principes de la négociation ont été fixés, ainsi que les principales priorités. Les objectifs suivants devront être poursuivis :

- **Objectif 1 : la compétitivité et l'attractivité du territoire**
- **Objectif 2 : la dimension environnementale du développement durable**
- **Objectif 3 : la cohésion sociale et territoriale**

Le Contrat de projets est un élément essentiel d'un dispositif plus large en matière de contractualisation. Des financements sont également mobilisés au bénéfice de la région au travers des dispositifs suivants :

- les routes nationales font l'objet de « contrats d'itinéraires » si les collectivités souhaitent s'y associer à travers des contrats spécifiques ;
- les opérations importantes de rénovation urbaine font l'objet d'une contractualisation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sont mis en place au bénéfice des quartiers en difficulté en lien avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) ;
- le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) intervient en région pour le fonctionnement et l'équipement des collectivités territoriales et des associations sportives ;
- la coopération décentralisée est accompagnée dans le cadre d'un dispositif d'appel à projets national.

S'agissant du Plan Loire Grandeur Nature III, il a été proposé que soit élaboré un Contrat de Projets Interrégional, permettant une coordination plus grande entre tous les territoires concernés.

L'État, dans le cadre de son Projet d'Action Stratégique de l'État en Région (PASER) a mené une réflexion interministérielle sur les territoires et leur développement. Ainsi un premier diagnostic territorial stratégique a été produit.

L'État a mené une concertation étroite avec le Conseil régional, son partenaire privilégié, les Conseils généraux, les Agglomérations et les Universités pour repérer les besoins prioritaires des partenaires et rechercher les points de convergence avec les priorités de l'État. Des échanges ont également eu lieu avec le monde des entreprises (pôles de compétitivité) et la profession agricole.

Pour sa part, le Conseil régional du Centre s'est inscrit dans le calendrier proposé par l'État et a mené un ensemble de concertations avec les Collectivités locales, les Pays, les Universités, les Chambres Consulaires et le Conseil Économique et Social Régional (CESR). A l'issue de ces dialogues, et après avoir contribué à l'élaboration par l'État d'un diagnostic territorial partagé, le Conseil régional a délibéré afin de confier un mandat de négociation à son Président.

Le mandat régional pour la négociation du CPER et des Programmes Opérationnels de la politique de cohésion européenne, propose que la stratégie de développement économique, sociale et territoriale qui sera mise en œuvre au cours de la période 2007-2013, s'articule autour de quatre grands objectifs :

- ***Objectif n°1 : Renforcer le développement économique et social par l'innovation et l'accès à la société de l'information***

Il s'agira de renforcer la capacité de recherche, d'innovation et de développement des entreprises, de développer le potentiel universitaire et scientifique, d'améliorer, pour tous, le niveau des qualifications, de faciliter l'accès aux savoirs par les technologies de l'information et de la communication.

- ***Objectif n°2 : Améliorer l'accessibilité en développant des modes de transports alternatifs***

Il est nécessaire d'assurer l'accessibilité régionale et de faciliter les déplacements en favorisant les transports collectifs et en développant les circulations douces.

- ***Objectif n°3 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel***

La culture doit être le ferment de la cohésion régionale et de son rayonnement.

La protection, la valorisation de la biodiversité et des ressources ainsi que la prévention des risques sont indispensables à un développement durable de notre territoire.

- ***Objectif n°4 : Assurer la cohésion sociale et territoriale***

À travers un ensemble de démarches, prenant en compte la réalité, les difficultés et les atouts des territoires, il faut renforcer leur attractivité et garantir une qualité de vie et de services à tous les habitants de la région Centre.

En s'appuyant résolument sur les documents stratégiques du Conseil régional tels que le Projet 2000-2010, la Charte de développement durable, le Schéma Régional de Développement Économique et Social ou le Plan Régional de Développement des Formations, il s'agit de conduire, en mutualisant les efforts financiers, un ensemble cohérent de politiques qui feront de la région Centre une région européenne parmi les plus dynamiques et les plus attractives.

Le présent Contrat de Projets se situe à la convergence des objectifs communs de l'État et de la Région Centre. Il représente un investissement mutualisé de plus de 700 millions d'euros sur les sept années à venir, et pourra être complété par des contrats particuliers avec les Grands Organismes de Recherche ainsi qu'avec l'ANRU. Cet effort est complémentaire et cohérent avec les Programmes Opérationnels FEDER et FSE, et l'intervention du FEADER qui doivent bénéficier au développement régional sur la même période.

Les autres collectivités locales qui le souhaitent pourront être associées à la mise en œuvre du CPER, à travers les conventions d'application particulières qui seront élaborées, tant pour les grands projets que pour le volet territorial.

ENTRE

L'État représenté par Jean-Michel BÉRARD, Préfet de la région Centre

d'une part,

ET

La Région Centre, représentée par Michel SAPIN, Président du Conseil régional, dûment habilité par l'Assemblée plénière (DAP n° 07-01-01) en date du 22 février 2007,

d'autre part,

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, modifiée par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux Contrats de Plan entre l'État et les Collectivités Territoriales,

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de projets État - Région 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'État du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des Contrats de projets État-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des Contrats de projets État-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des Contrats de projets État-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de Région le 18 juillet 2006, complété par le mandat donné par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires le 2 novembre 2006.

Vu l'avis du Conseil Économique et Social Régional sur le projet de contrat en date du 15 février 2007,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 22 février 2007 portant approbation du projet de contrat,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article A :

L'État et le Conseil régional s'engagent pour sept ans à mettre conjointement en oeuvre les mesures et actions contenues dans le présent document, intitulé « Contrat de Projets État - Région Centre 2007-2013 ».

Article B :

Pour l'ensemble de ce Contrat de projets, l'État et le Conseil régional engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'État : 347,474 millions d'euros,
- pour la Région Centre : 385,472 millions d'euros,

Article C :

Le Préfet de Région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Orléans, le **8 MARS 2007**

Pour l'État
Le Préfet de région


Jean-Michel BÉRARD

Pour la Région Centre
Le Président du Conseil régional


Michel SAPIN

GRANDS PROJETS MOTEURS D'INNOVATION

L'économie de la région Centre bénéficie de nombreux atouts, notamment d'un tissu de sous-traitants très diversifié, et de la présence d'industries performantes. À travers le Schéma Régional de Développement Économique et Social et à l'issue des travaux menés entre l'État et les collectivités dans le cadre du précédent CPER, l'ensemble des acteurs économiques ont exprimé la volonté de structurer l'économie régionale en filières organisées, ouvertes au partenariat en réseau pour innover, conquérir de nouveaux marchés, et investir dans la formation de leurs salariés. Les pôles de compétitivité, d'ores et déjà labellisés, ont montré la voie à une indispensable fédération des entreprises dans un effort d'innovation très important, s'appuyant sur les structures de transfert de technologies et les laboratoires scientifiques. Dans ce cadre, l'implication des deux Universités pluridisciplinaires et de l'ensemble des grands organismes nationaux de recherche implantés en région, constitue un atout essentiel. Il reste nécessaire de poursuivre un effort important et continu en recherche et innovation pour conforter la position à l'échelle nationale de ces pôles de compétitivité de façon à ce qu'ils atteignent la maturité et la dimension critique leur assurant une autonomie de développement et une reconnaissance internationale, conformément aux objectifs partagés par les collectivités et l'État. D'autres secteurs économiques doivent ainsi se structurer et s'organiser en réseau pour innover. Ainsi, la Région Centre et l'État partagent le souhait de constituer un pôle européen d'efficacité énergétique, qui fédérera tous les acteurs économiques et scientifiques concernés.

~~~~~

## **Article 1 - GRAND PROJET POLES DE DEVELOPPEMENT ET D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE**

Ce grand projet vise à conforter le pôle de compétitivité « Sciences de la beauté et du bien-être », à soutenir la dynamique engagée dans les autres pôles de compétitivité auxquels la Région est associée (Céramique et Viaméca), mais aussi à favoriser l'émergence de nouveaux pôles coopératifs dans des secteurs-clés et à les accompagner, qu'ils soient susceptibles d'être labellisés ou non. En effet, plusieurs thématiques reliant compétitivité économique et excellence scientifique ont été identifiées en région Centre comme le caoutchouc, la pharmacie, l'automobile, l'imagerie médicale, l'aéronautique, la déconstruction, l'agencement de magasins, la pyrotechnie et les risques industriels. L'objectif est de créer ou de consolider une dynamique existante entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation pour développer ces pôles. En particulier l'effort doit porter sur la mise en place de projets structurants et fédérateurs.

### ***Article 1.1 – Axe Biologie, Santé, Bien-être - Imageries biologiques et médicales***

Cet axe est très important et s'articule autour de structures de recherche originales et internationalement reconnues telles que :

- des plates-formes techniques (Institut de transgénose) ;
- le pôle du médicament et de la cosméto-pharmacie à Orléans et Tours, qui assure un soutien aux activités du pôle pharmacie industrielle régional et au pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », avec les activités de biophysique moléculaire, de chimie analytique, de biologie végétale, de chimie thérapeutique et de pharmacie galénique ;
- le pôle de santé humaine et animale, principalement à Tours, notamment pour l'infectiologie ;
- le pôle « Centrimage Sciences », axe fédérateur de l'activité régionale en biologie médicale. Ce pôle réunit sur le territoire régional des moyens et des compétences exceptionnels au niveau européen pour l'imagerie appliquée à la biologie et à la santé. On y retrouve plus de vingt équipes pluridisciplinaires des deux universités régionales travaillant dans les domaines des ultrasons, des médicaments radio-pharmaceutiques avec l'imagerie moléculaire en scintigraphie ou par émission de positons, la production des radionucléides, avec le cyclotron du CNRS d'Orléans et le projet de cyclotron Cyclopharma sur le site de Tours, l'imagerie et spectroscopie de résonance magnétique (IRM, SRM) et l'imagerie rapide par rayonnement énergétique.

Cet axe s'inscrit dans l'objectif compétitivité, s'appuie essentiellement sur les thématiques prioritaires de la recherche nationale, concerne plusieurs organismes de la région (les deux universités, le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le CHU, le CHRO) et peut donc jouer un rôle fédérateur capital dans le rapprochement des établissements dans le cadre du futur PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) régional ou interrégional.

#### **Financement :**

| <b>Article 1.1</b>              | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>           | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|---------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Axe Biologie Santé<br>Bien-être | Programme 150 : 2              | <b>7,2</b>             | <b>12,75</b>          |
|                                 | Programme 172, 187, 194 : 3,55 |                        |                       |
|                                 | <b>Total État : 5,55</b>       |                        |                       |

## **Article 1.2 – Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PME/PMI**

La diffusion des technologies innovantes dans les entreprises est une des clés essentielles qui sous-tendent le développement économique. La région Centre est riche d'un très dense tissu de PME/PMI qu'il convient d'assister dans leurs démarches innovantes. Elles peuvent pour cela s'appuyer sur le réseau régional de centres techniques, des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT) et des plates-formes technologiques (PFT) qui proposent des compétences et des moyens spécifiques dans divers secteurs technologiques ou économiques. Ces structures ont également le rôle et la mission de faciliter la relation entre recherche publique et entreprise. Leur action auprès des PME est très pertinente et doit être sauvegardée.

Il apparaît cependant nécessaire que ces structures, notamment les CRITT et PFT, puissent augmenter leur potentiel d'action et développer de plus grandes synergies. L'État et la Région incitent donc ces structures à fonctionner dans un cadre fédératif régional.

Une structure fédérative, l'Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert Technologique (ARITT) abrite déjà le réseau de développement technologique régional et l'incubateur d'entreprises de technologies innovantes. Placée à l'interface des services de l'État et la Région, des établissements de recherche et des entreprises, l'agence joue le rôle de tête de réseau du transfert technologique régional et son rôle sera renforcé.

Par ailleurs, les établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche mettent en place des politiques renforcées d'ouverture de leurs compétences et de leurs formations vers le monde de l'entreprise. La valorisation des recherches de ces établissements, qui n'est pas seulement orientée vers la technologie ou les secteurs économiques marchands, participe au développement social, sanitaire, culturel et économique de la société.

Il convient d'accompagner les démarches d'ouverture de ces établissements, notamment celles des deux universités régionales qui peuvent prendre diverses formes. En particulier, les modes de partenariat université-entreprise, par création de laboratoires d'études et de recherche mixtes, ou par la mise en place de cellules de R&D au service des entreprises sont des initiatives très prometteuses qui seront soutenues financièrement.

### **Financement**

| <b>Article 1.2</b>                                                                  | <b>ÉTAT (M€)</b>         | <b>RÉGION (M€)</b> | <b>TOTAL (M€)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
| Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche | Programme 150 : 0,5      | <b>7,6</b>         | <b>15,4</b>       |
|                                                                                     | Programme 172, 194 : 7,3 |                    |                   |
|                                                                                     | <b>Total État : 7,8</b>  |                    |                   |

### **Article 1.3 – Développement des pôles par les actions collectives**

L'État et la Région souhaitent appuyer des programmes d'actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises autour d'un projet ou d'un thème commun.

Ces actions collectives, pilotées par des organismes compétents et intéressés au développement économique, seront un moyen privilégié pour soutenir la structuration de filières et le développement de coopérations entre entreprises, mais aussi avec le monde de la recherche. Il s'agira notamment d'appuyer les actions du pôle de compétitivité « Sciences de la beauté et du bien-être ». Les autres thématiques prioritaires sont liées aux secteurs suivants : caoutchouc, automobile, pharmacie, aéronautique, déconstruction, imagerie médicale, agencement de magasins, pyrotechnie et risques industriels.

#### **Financement**

| <b>Article 1.3</b>  | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>       | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|---------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|
| Actions collectives | Programme 127 : <b>5,5</b> | <b>5,5</b>             | <b>11</b>             |

~~~~~

Article 1 : Grand Projet Pôles de Développement et d'excellence de la Recherche		
ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
18,85	20,3	39,15

Article 2 - GRAND PROJET POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

La raréfaction des énergies fossiles et les conséquences de la production de gaz à effet de serre constituent des enjeux majeurs pour nos sociétés humaines. Dans une perspective de développement durable, il est indispensable d'investir très fortement dans la maîtrise des consommations énergétiques et dans l'émergence de technologies nouvelles permettant de mieux exploiter les énergies renouvelables. À travers une démarche très volontaire, l'État et le Conseil régional veulent favoriser le développement d'un ensemble de filières économiques, s'appuyant sur les capacités et les savoir-faire techniques et scientifiques, génératrices d'emplois qualifiés.

~~~~~

### ***Article 2.1 - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie***

La région Centre dispose d'atouts importants pour mener une politique ambitieuse dans le domaine des **énergies nouvelles** et de l'efficacité énergétique. Elle réunit en particulier 26 laboratoires ou équipes des différents établissements de recherche (Universités d'Orléans et de Tours, CNRS, CEA, BRGM, INRA) impliqués dans la thématique de l'énergie incluant quatre grands domaines complémentaires :

- l'**efficacité énergétique** comprenant les recherches sur une meilleure utilisation de l'énergie fossile (combustion) et les nouveaux matériaux pour l'énergie ;
- la **valorisation énergétique de la biomasse** (ressources agricole et forestière incluant le volet surveillance et préservation des sols, identification des bassins de production), les procédés thermiques de conversion énergétique, les usages des bioénergies par la filière carburants et moteurs ;
- la **filière hydrogène** incluant les recherches et développements sur le stockage et la distribution, ainsi que celles sur les piles à combustible ;
- la **géothermie** et les procédés de stockage géologique du dioxyde de carbone.

La Région est par ailleurs coordinatrice du **pôle de compétitivité** « Sciences et systèmes de l'énergie électrique » (S2E2) dont l'objet est prioritairement de développer la compétitivité des entreprises dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Enfin, la région Centre est une grande région agricole et forestière qui dispose d'une ressource en biomasse considérable dont une partie pourrait être utilement convertie en bioénergie. Ceci représente un enjeu économique très important.

L'État et la Région entendent soutenir un projet d'installation d'une **unité-pilote industrielle de bio-carburants** de seconde génération par voie thermochimique sur le site de la sucrerie-distillerie coopérative d'Artenay, dans le Loiret. Le projet mis en œuvre autour de la construction de cette unité pilote permettra notamment d'étudier le bilan énergétique et écologique global de ces productions de biomasse. L'association Bioénergie Centre a réuni un consortium d'entreprises, d'équipes de recherche et d'organisations agricoles et forestières pour travailler sur ce projet et créer un pôle de recherche dédié.

Le pôle de recherche sur les énergies nouvelles s'inscrit donc à la fois dans l'objectif compétitivité et attractivité et dans l'objectif développement durable du CPER. Il mobilise les grands laboratoires des organismes régionaux et correspond à une priorité stratégique régionale en cohérence avec le pôle de compétitivité et avec la mesure phare « Énergie » du Conseil régional.

## Financement

| Article 2.1                                                          | ÉTAT<br>(M€)                         | RÉGION<br>(M€) | TOTAL<br>(M€) |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|---------------|
| Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie | Programme 172, 187, 194 : <b>7,6</b> | <b>8,4</b>     | <b>16</b>     |

L'opération d'investissement présentée par la fédération « RMN solide à hauts champs » du CNRS s'appuyant sur plus d'une dizaine de laboratoires nationaux est considérée comme de grand intérêt par l'État et la Région. Sa dimension interrégionale impose cependant de rechercher un financement dans un cadre plus adapté que le CPER Centre.

### *Article 2.2 – Usages en faveur de l'efficacité énergétique*

L'État, par le biais de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et la Région s'engagent à mener des actions pour le domaine de **l'efficacité énergétique**, du développement des **énergies renouvelables** et de la **lutte contre le changement climatique**. Il s'agit de convaincre, mobiliser, conseiller et aider à réaliser techniquement et financièrement les projets des collectivités, des entreprises et des particuliers, et contribuer ainsi à sensibiliser tous les acteurs et faire évoluer les comportements, y compris du grand public.

L'objectif majeur est **d'améliorer la qualité de l'environnement** et de **lutter contre le changement climatique** en **économisant les ressources énergétiques**, en **limitant les rejets** et en **valorisant les ressources locales** afin de contribuer au développement économique et social de la région et assurer ainsi son développement durable.

Pour développer ces priorités, les programmes suivants sont mis en œuvre :

#### - **Émergence de la demande**

- Programme Utilisation Rationnelle de l'énergie et Haute Qualité Environnementale : les interventions pourront concerner l'aide à la décision, principalement les diagnostics thermiques.
- Programme Sensibilisation, Espaces Information Énergie, Agences locales de l'Énergie, Communication : les interventions pourront concerner d'une part l'aide au fonctionnement des espaces information énergie destinés aux particuliers ou des Agences locales de l'Énergie destinées à offrir un service aux autres publics (collectivités, entreprises, associations...) et d'autre part les actions de sensibilisation, de communication et la réalisation des outils nécessaires à leur promotion régionale.
- Programme Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : il s'agira de mettre en place un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de soutenir son fonctionnement, notamment via le financement des études et bilans, mais aussi des actions de communication, de sensibilisation et des outils correspondants.
- Développement de nouveaux outils financiers à destination des particuliers, entreprises ou collectivités pour favoriser le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

- **Bâtiments durables** : rénovation thermique des bâtiments ou des logements à basse énergie et/ou énergie positive ou nulle. Les interventions pourront concerner l'aide à la décision et l'investissement sous forme d'appels à projets réguliers notamment.
- **Énergie renouvelable** : un effort particulier sera apporté au développement des principaux potentiels régionaux autour du bois énergie, du solaire et de la géothermie. Les interventions pourront concerner l'animation, l'aide à la décision et l'investissement.

### Financement

| Article 2.2                                  | ÉTAT (M€)  | RÉGION (M€) | TOTAL (M€) |
|----------------------------------------------|------------|-------------|------------|
| Usages en faveur de l'efficacité énergétique | ADEME : 15 | 15          | 30         |

### Article 2.3 - Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière

La région Centre est une grande région productrice de matières premières agricoles et forestières. Si l'agriculture occupe plus de la moitié du territoire régional, elle ne représente encore qu'une faible part de la valeur ajoutée régionale.

Le domaine des biocarburants de première et de seconde génération constitue ainsi un débouché intéressant pour les grandes cultures et la ressource forestière.

Ce développement en circuits longs ne pourra se faire que par un appui à la structuration de la filière (organisation des flux et des disponibilités en matières premières) et à l'ingénierie de projet. Le bilan énergétique et écologique de ces projets sera pris en compte.

Ce grand projet prévoit donc des soutiens à :

- la structuration de la filière,
- l'ingénierie de projet.

La mise en cohérence des actions autour de l'association Bio-énergie Centre sera encouragée afin de progresser dans les secteurs relatifs à la production de plantes à des fins énergétiques, à l'étude de nouveaux procédés de production, à la valorisation des co-produits.

Le bois énergie valorisé en circuit court est avec le bois construction un débouché essentiel de la filière forêt bois. La filière bois énergie doit être confortée en :

- aidant à sa structuration,
- soutenant les investissements des entreprises de récolte de bois avec production de plaquettes forestières.

### Financement

| Article 2.3                                                                             | ÉTAT (M€)                 | RÉGION (M€) | TOTAL (M€) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------|------------|
| Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière | Programme 149 : 0,485     | 1,545       | 3,09       |
|                                                                                         | Programme 227 : 1,060     |             |            |
|                                                                                         | <b>Total État : 1,545</b> |             |            |

### **Article 2.4 – Actions collectives**

L'État et la Région souhaitent appuyer des programmes d'actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises autour d'un projet ou d'un thème commun.

Ces actions collectives, pilotées par des organismes compétents et intéressés au développement économique, seront un moyen privilégié pour soutenir le développement de coopérations entre entreprises, mais aussi avec le monde de la recherche, notamment sur le pôle de compétitivité « Sciences et systèmes de l'énergie électrique » et pour la structuration d'un pôle autour de l'efficacité énergétique, des bioénergies et des énergies renouvelables.

### **Financement**

| <b>Article 2.4</b>  | <b>ÉTAT (M€)</b>         | <b>RÉGION (M€)</b> | <b>TOTAL (M€)</b> |
|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
| Actions collectives | Programme 127 : <b>1</b> | <b>1</b>           | <b>2</b>          |

~~~~~

Article 2 - Grand Projet Pôle d'efficacité énergétique		
ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
25,145	25,945	51,09

Article 3 - GRAND PROJET POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce Grand Projet permettra de renforcer les structures universitaires face aux mutations de la recherche en termes d'internationalisation, de développement des dispositifs d'appels d'offres (Europe, ANR, Région), d'implication croissante des laboratoires dans les transferts de technologies. Notamment avec la construction d'une structure d'accueil des chercheurs étrangers : « le Studium », la constitution d'un PRES plurirégional entre les deux universités de Tours et d'Orléans et les universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle et le renforcement de l'attractivité des pôles universitaires en améliorant les conditions de vie et de travail des étudiants.

Le Pôle Universités Centre Val de Loire (PUCVL) doit jouer un rôle pilote dans cette évolution. Il constitue un socle permettant de coordonner et de mutualiser des outils utilisés pour la recherche, l'enseignement, la diffusion du savoir et du rôle culturel, social et économique de l'Université. Il doit également s'affirmer comme un acteur majeur de l'innovation, de la compétitivité et du développement culturel et social en relation étroite avec le monde des entreprises et de l'emploi dans une collaboration étroite avec tous les grands organismes de recherche nationaux présents sur le territoire régional (BRGM, CEA, CNRS, CEMAGREF, INSERM, INRA, IRD) ainsi qu'avec les centres hospitaliers régionaux d'Orléans et universitaire de Tours.

En ce qui concerne les constructions universitaires, étant donné que la démographie étudiante stagne ou diminue, sauf en médecine, les priorités portent sur la réhabilitation des constructions existantes pour les remettre au standard international, la construction ou l'extension de laboratoires de recherche, le développement de l'offre de soins et l'amélioration de la vie étudiante dans le domaine du logement et de la restauration.

~~~~~

#### ***Article 3.1 - Mise au standard international des constructions universitaires***

Réhabilitation, mise en sécurité de bâtiments universitaires et de recherche sur les Universités d'Orléans et Tours :

Sur l'Université d'Orléans, il est prévu :

- de réhabiliter la bibliothèque universitaire centrale, le bâtiment Géosciences, les amphithéâtres des sciences, le bâtiment Michel Royer, le bâtiment physique-chimie,
- de réhabiliter l'Institut Universitaire de Technologie (2 et 3<sup>e</sup> phases) qui consiste à démolir les bâtiments type Pailleron et à les reconstruire.
- d'abonder les opérations en cours pour les équipements : bibliothèque de droit et extension du centre culturel de la maison de l'étudiant.
- les études de conception du futur campus en centre ville sur le site de l'hôpital Madeleine, l'aménagement des deux entrées Nord-Est et Sud du campus d'Orléans-La Source et l'aménagement du campus, notamment pour la sécurisation des circulations piétons.

Sur l'antenne de Bourges il est prévu :

- l'extension de l'ENSIB dans la Salle d'Armes conformément aux décisions du CIADT du 26 mai 2003, la réhabilitation des bâtiments de l'IUT (laboratoires de recherche, GEA, GMP et amphithéâtres) ainsi que le transfert de la faculté de droit, des bâtiments mis à disposition par la Ville de Bourges rue Joyeuse dans la Salle d'Armes.

Sur l'Université de Tours il est prévu :

- la réhabilitation de la bibliothèque universitaire et des amphithéâtres des Tanneurs, de l'IUT à Jean Luthier, du bâtiment J à Grandmont et de l'école d'ingénieur en informatique industrielle (E3I) aux Deux Lions.

*Cette liste d'opérations pourra être ajustée en fonction de la participation effective des Collectivités territoriales (Département, Agglomération et Ville).*

### **Article 3.2 - Construction/extension de laboratoires de recherche**

Sur l'Université d'Orléans, il est prévu :

- de réhabiliter les laboratoires de mathématiques (2<sup>e</sup> phase),
- l'aménagement du bâtiment prestigieux de Dupanloup pour en faire un campus de recherche en centre ville, et la réalisation de trois laboratoires respectivement banc moteur, plasmas lasers et molécules bio sur le campus d'Orléans-La Source.

Sur l'Université de Tours il est prévu :

- l'extension du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, du bâtiment MSH au Pôle Ville et Urbanisme et la réalisation d'un laboratoire à l'IUT de Blois en liaison avec l'ENIVL.

*Cette liste d'opérations pourra être ajustée en fonction de la participation effective des Collectivités territoriales (Département, Agglomération et Ville).*

### **Article 3.3 – Développement de l'offre de soins**

Sur l'Université de Tours il est prévu :

- la réalisation des deux opérations engagées au CPER précédent : bibliothèque de médecine à Tonnellé et plateau technique de biologie à Grandmont,
- l'extension de la faculté de médecine (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> phases) sur le site de La Riche suite à l'augmentation du Numérus clausus,
- la réhabilitation du bâtiment Bretonneau sur le site Tonnellé.

*Cette liste d'opérations pourra être ajustée en fonction de la participation effective des Collectivités territoriales (Département, Agglomération et Ville).*

### **Article 3.4 - Amélioration de la vie étudiante**

Sur l'Université d'Orléans, il est prévu :

- la réhabilitation des logements étudiants du pavillon « Roses » à La Source, la construction de logements en centre ville sur le site Dessaux, l'agrandissement du restaurant universitaire Dessaux, la construction de logements dans les antennes à Bourges et Châteauroux, la réalisation d'un restaurant universitaire à Bourges et l'équipement du restaurant universitaire de Chartres.

Sur l'Université de Tours il est prévu :

- la réalisation du restaurant universitaire et l'aménagement des logements au Sanitas et deux phases de logements neufs.

*Cette liste d'opérations pourra être ajustée en fonction de la participation effective des Collectivités territoriales (Département, Agglomération et Ville).*

| Opérations                                        | coût total (M€) | Etat *        | Région        | Département Ville, Agglo | Calendrier de réalisation | observations                                   |
|---------------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|
| <b>3.1) PRES : mise au standard international</b> |                 |               |               |                          |                           |                                                |
| <b>3-1-1) Université d'Orléans</b>                |                 |               |               |                          |                           |                                                |
| réhabilitation BU centrale Orléans                | 2,00            | 2,00          |               |                          | 08/10                     | réhabilitation et stabilité au feu             |
| réhabilitation Géosciences Orléans                | 1,00            | 1,00          |               |                          | 09/11                     | pour UFR Lettres                               |
| IUT d'Orléans 2ème phase                          | 12,00           | 1,00          | 6,50          | 4,50                     | 09/11                     | démolition et reconstructions bât GMP et GEA   |
| extension BU Droit à Orléans                      | 0,40            | 0,40          |               |                          | 07/08                     | équipements extension BU droit                 |
| extension centre culturel ME Orléans              | 0,30            | 0,30          |               |                          | 07/08                     | équipements centre culturel                    |
| réha amphis sciences Orléans                      | 1,70            | 1,70          |               |                          | 09/11                     |                                                |
| réha bât. Michel Royer Orléans                    | 1,10            | 1,10          |               |                          | 09/11                     |                                                |
| réha bat. physique-chimie à Orléans               | 2,00            | 2,00          |               |                          | 10/12                     |                                                |
| Site Madeleine à Orléans                          | 2,00            | 1,00          |               | 1,00                     | 08/13                     | études de maîtrise d'œuvre                     |
| entrées du campus d'Orléans                       | 0,70            | 0,70          |               |                          | 07/08                     | entrées NE et Sud du campus                    |
| IUT d'Orléans 3ème phase                          | 8,00            |               | 3,44          | 4,56                     | 11/13                     | amphis, salles de cours, labo de langues, adm  |
| sécurité des circulations sur le campus           | 1,40            | 1,40          |               |                          | 10/12                     | aménagement et sécurité des allées piétonnes   |
| IUT de Bourges - réhabilitation GEA               | 1,00            | 0,50          |               | 0,50                     | 10/11                     |                                                |
| réhabilitation IUT de Bourges GMP                 | 1,50            | 0,60          |               | 0,90                     | 11/12                     | bâtiment GMP                                   |
| réhabilitation IUT de Bourges amphis              | 0,80            | 0,20          |               | 0,60                     | 12/13                     | amphis et génie civil                          |
| Faculté de Droit à Bourges                        | 2,40            | 0,00          | 1,78          | 0,495                    | 07/08                     | dont 0,35 M€ d'équipements, + 0,125 Université |
| extension de l'ENSIB à Bourges                    | 9,76            | 1,75          | 1,278         | 1,464                    | 07/08                     | CIADT du 26 mai 2003                           |
| <b>3-1-2) Université de Tours</b>                 |                 |               |               |                          |                           |                                                |
| Tanneurs reconstruction BU                        | 5,50            | 5,50          |               |                          | 08/09                     | restructuration et extension BU Lettres        |
| Jean Luthier IUT                                  | 3,70            | 3,70          |               |                          | 08/10                     | Pont Volant                                    |
| Grandmont J                                       | 2,50            | 2,50          |               |                          | 07/09                     | bâtiment de chimie                             |
| extension et reconstruction E3I                   | 3,30            | 0,70          | 2,60          |                          | 10/11                     | site Dassault 1                                |
| réhabilitation amphis des Tanneurs                | 3,00            | 1,00          |               | 2                        | 11/12                     | amphis Est - salle Thélem                      |
| <b>TOTAL ARTICLE 3.1</b>                          | <b>66,06</b>    | <b>29,050</b> | <b>15,598</b> | <b>16,019</b>            |                           |                                                |

| Opérations                                                       | coût total (M€) | Etat *        | Région        | Département Ville, Agglo | Calendrier de réalisation | observations                                         |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|---------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>3.2) Construction, extension de laboratoires de recherche</b> |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| <b>3-2-1) Université d'Orléans.</b>                              |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| labos de maths Orléans : 2eme phase                              | 3,00            | 3,00          |               |                          | 07/08                     |                                                      |
| campus en centre ville Dupanloup                                 | 7,62            |               | 2,50          | 5,12                     | 09/11                     | réha 1er, 2ème et 3ème étages                        |
| labo banc moteur à Orléans                                       | 0,60            | 0,60          |               |                          | 08/09                     | recherche, centre de mobilité, Studium, UNR          |
| labo plasmas et/ou plasmas lasers                                | 0,60            |               | 0,60          |                          | 09/10                     |                                                      |
| labo molécules bio à Orléans                                     | 0,75            | 0,25          |               | 0,50                     | 10/11                     |                                                      |
| IUT de Bourges labo de recherche                                 | 0,50            |               | 0,5           |                          | 09/10                     | reconstruction : recherche sur les explosifs         |
| <b>3-2-2) Université de Tours</b>                                |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| CESR                                                             | 2,70            | 1,00          | 0,48          | 1,00                     | 09/12                     |                                                      |
| Pôle Ville et Urbanisme : 2ème phase                             | 2,00            |               | 2,00          |                          | 10/12                     | MSH recherche                                        |
| laboratoire IUT/ENIVL à Blois                                    | 1,00            | 0,3           | 0,35          | 0,35                     | 07/08                     | au 2ème étage de la chocolaterie IUT                 |
| <b>TOTAL ARTICLE 3.2</b>                                         | <b>18,77</b>    | <b>5,150</b>  | <b>6,430</b>  | <b>6,970</b>             |                           |                                                      |
| <b>3.3) Offre de soins</b>                                       |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| <b>Université de Tours</b>                                       |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| BU médecine à Tours                                              | 4,30            | 2,22          | 1,13          | 0,95                     | 08/09                     | 0,53 M€ d'AE délégués - MOe en cours                 |
| Plateau technique de bio à Tours                                 | 6,30            | 2,28          |               | 4,02                     | 08/09                     | 0,73 M€ d'AE Etat délégués, 0,47 M€ payés par Région |
| extension de médecine 1ère phase                                 | 10,00           |               | 7,50          | 2,50                     | 09/10                     | extension UFR médecine à La Riche                    |
| réhabilitation Bretonneau à Tours                                | 6,00            | 1,00          | 1,00          | 4,00                     | 08/10                     | réhabilitation                                       |
| extension de médecine 2ème phase                                 | 5,00            |               | 3,00          | 2,00                     | 10/12                     | augmentation du numérus clausus                      |
| <b>TOTAL ARTICLE 3.3</b>                                         | <b>31,60</b>    | <b>5,500</b>  | <b>12,630</b> | <b>13,470</b>            |                           |                                                      |
| <b>3.4) Amélioration de la vie étudiante</b>                     |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| <b>3-4-1) Université d'Orléans</b>                               |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| RU à Chartres                                                    | 0,50            |               | 0,34          | 0,16                     | 07/08                     | Equipements de cuisine                               |
| réhabilitation logements La Source                               | 3,00            | 3,00          |               |                          | 08/10                     | réhabilitation du pavillon "Roses"                   |
| logements étudiants à Dessaux                                    | 2,00            | 2,00          |               |                          | 09/11                     | logements étudiants et RU en centre d'Orléans        |
| RU Dessaux agrandissement                                        | 2,00            | 2,00          |               |                          | 09/11                     | valoriser le foncier fourni par Orléans              |
| logements à Châteaoux                                            | 1,50            | 1,20          |               | 0,30                     | 10/11                     |                                                      |
| logements à Bourges                                              | 1,50            | 1,00          |               | 0,50                     | 09/10                     | quartier Lahitolle                                   |
| RU Lahitole à Bourges                                            | 3,50            | 0,90          |               | 2,60                     | 08/10                     |                                                      |
| <b>3-4-2) Université de Tours</b>                                |                 |               |               |                          |                           |                                                      |
| RU et logements du Sanitas                                       | 2,00            | 2,00          |               |                          | 08/10                     | réhabilitation RU et 1ère phase logements            |
| logements à Tours 2ème phase                                     | 3,00            | 3,00          |               |                          | 08/10                     | logements au Sanitas 2ème phase                      |
| logements à Tours 3ème phase                                     | 1,50            | 1,20          |               |                          | 08/10                     | limité aux AE disponibles                            |
| <b>TOTAL ARTICLE 3.4</b>                                         | <b>20,50</b>    | <b>16,300</b> | <b>0,340</b>  | <b>3,560</b>             |                           |                                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>136,93</b>   | <b>56,000</b> | <b>34,998</b> | <b>40,019</b>            |                           |                                                      |

### **Article 3.5 - Pôle de Recherche « Villes, Territoires et Civilisations »**

Ce pôle fédère plus d'une dizaine de laboratoires régionaux des domaines disciplinaires de l'économie, de la gestion, du droit, de la sociologie, de la géographie, de l'aménagement qui développent des activités très complémentaires autour du thème Villes et Territoires. Il bénéficie de la présence d'une MSH « Villes et Territoires » à Tours, reconnue centre européen pour les études urbaines. Les recherches sont développées dans les universités d'Orléans et de Tours avec le soutien du CNRS et de l'IRD et se révèlent être d'importance stratégique dans le contexte économique et social actuel. Le pôle concerne l'objectif compétitivité du CPER mais il a de fortes implications dans l'objectif cohésion sociale.

Les études concernent plusieurs volets très complémentaires permettant d'embrasser un grand nombre de problématiques relevant des thèmes suivants :

- l'architecture, l'urbanisme, l'habitat,
- l'aménagement, les politiques territoriales, le développement social urbain, les dynamiques environnementales et le développement durable,
- le développement économique, l'attractivité et la compétitivité, la reconversion industrielle, l'innovation technologique,
- les mobilités des facteurs de production, les trajectoires spatiales et professionnelles,
- le rôle des institutions, le droit et les mécanismes de gouvernance.

Le volet Civilisations s'appuie sur les compétences du Centre d'Études Supérieures sur la Renaissance de Tours et l'Institut de Recherche sur l'Histoire des Textes d'Orléans, deux structures de renommée internationale toutes deux impliquées dans la numérisation des documents anciens pour constituer des bibliothèques virtuelles.

### **Financement**

| <b>Article 3.5</b>                                           | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>     | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|
| Pôle de Recherche « Ville,<br>Territoires et Civilisations » | Programme 150 : 1        | <b>1,4</b>             | <b>2,95</b>           |
|                                                              | Programme 194 : 0,55     |                        |                       |
|                                                              | <b>Total État : 1,55</b> |                        |                       |

### **Article 3.6 - Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau**

Ce pôle s'appuie sur les compétences des établissements de Recherche régionaux des sciences de la Terre (BRGM, INRA, Universités d'Orléans et Tours, IRD, CEMAGREF) en partenariat avec les organismes publics de l'ONF, IFN et IFEN. Il a pour objet de développer un projet de recherches interdisciplinaires structurant et mutualisant sur la connaissance des ressources naturelles et sur le devenir à long terme. Ce pôle unique en France réunit recherche, enseignement supérieur et développement et peut s'appuyer sur plus de 280 chercheurs.

Il peut par ailleurs constituer une solide base d'appui en ressources de recherche pour le projet de Recherche du Plan Loire Grandeur Nature inclus dans le CPER Centre. Ce projet conduit en liaison

avec l'Établissement Public Loire a pour objet de mobiliser différentes opérations multidisciplinaires de recherche concernant la Loire et son bassin versant.

Par ailleurs, le projet "Espace Curien", porté par le BRGM et visant à mettre en place une plateforme de modélisation et de visualisation 3D des ressources et des risques au service de la décision en matière environnementale, pourra bénéficier de financements dans le cadre de conventions hors CPER entre l'État, les collectivités locales et le BRGM.

### Financement

| Article 3.6                                                    | ÉTAT (M€)           |            | RÉGION (M€) | TOTAL (M€) |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|------------|-------------|------------|
| Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau | Programme 150 :     | 0,5        | 2,8         | 7,6        |
|                                                                | Programme 172, 187: | 4,3        |             |            |
|                                                                | <b>Total État :</b> | <b>4,8</b> |             |            |

### Article 3.7 - Projets d'intérêt régional

Il s'agit de soutenir les projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) auprès d'un large public régional. L'État et la Région soutiennent les actions de l'association Centre Sciences, labellisée Centre de CSTI par le ministère de la Recherche, en charge de l'organisation de la Fête de la Science et de l'association des Petits débrouillards du Centre.

Par ailleurs, l'État soutient une opération devant permettre de garantir le positionnement de la Station de Radioastronomie de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur. Cette station, unique en son genre et d'intérêt majeur pour la radioastronomie nationale doit en effet assurer la pérennité de son fonctionnement en participant aux grands projets internationaux et doit en particulier pouvoir converser à très haut débit avec les autres centres mondiaux.

### Financements

| Article 3.7                | ÉTAT (M€)       |     | RÉGION (M€) | TOTAL (M€) |
|----------------------------|-----------------|-----|-------------|------------|
| Projets d'intérêt régional | Programme 172 : | 1,7 | 1,6         | 3,3        |

~~~~~

Article 3 Grand Projet Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur			
ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	Départements, Agglomérations, Villes (M€)	TOTAL (M€)
64,050	40,798	40,019	144,867

GRANDS PROJETS CONSOLIDANT LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Article 4 - GRAND PROJET COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES

La région Centre bénéficie d'une production agricole et forestière diversifiée, avec un leadership européen pour les grandes cultures. Le grand projet, qui vise à améliorer la compétitivité des filières, se concentrera sur six objectifs prioritaires :

1. La structuration des opérateurs économiques,
2. Le soutien à l'innovation et au transfert technologique notamment par l'appui aux programmes d'expérimentation liés aux problématiques régionales,
3. Les investissements matériels dans les exploitations agricoles,
4. Le développement de l'agriculture biologique,
5. La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois,
6. L'installation des jeunes, indispensable à la dynamique des filières.

~~~~~

### ***Article 4.1 - La structuration des opérateurs économiques en filières***

La structuration des opérateurs nécessite une importante mise en réseau des acteurs d'amont (production) et d'aval (distribution), quelle que soit la filière et particulièrement pour l'arboriculture, la viticulture et l'élevage. Le Contrat de projets s'attachera en priorité à financer ces opérations de mise en réseau, en mutualisant le plus possible les crédits. Il pourra financer les études préalables à la définition des stratégies d'adaptation au marché.

Il pourra soutenir des investissements matériels et immatériels du type appui technique amont et aval permettant aux acteurs de mieux répondre à la demande du marché et d'aider à l'adaptation des exploitations.

L'animation de ces programmes pourra être prise en charge avec une mutualisation entre filières des moyens disponibles.

Dans le secteur de l'agriculture biologique, un audit conduit en 2005 a particulièrement fait ressortir les potentialités de marché pour les filières organisées dans les secteurs du porc, des céréales et oléo-protéagineux, et des fruits et légumes. Le Contrat de projets financera des actions permettant notamment à ces secteurs de répondre à la demande en produits Bio.

#### ***Article 4.2 - Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales***

La région Centre bénéficie d'un maillage de stations d'expérimentation et de réseaux de production de référence qui couvrent des domaines aussi divers que l'arboriculture, la viticulture, le maraîchage et l'horticulture, les semences, et l'élevage.

L'un des enjeux de ce grand projet est :

- de soutenir les programmes répondant aux problématiques régionales,
- d'encourager les structurations en cours dans le secteur de l'expérimentation sur le maraîchage et l'horticulture.

#### ***Article 4.3 - L'investissement matériel dans les exploitations agricoles***

L'adaptation des filières aux contextes économique et environnemental passe par la modernisation des exploitations agricoles. Des programmes d'investissement seront donc soutenus, notamment au travers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, du Plan Végétal pour l'Environnement et des Contrats d'Appui au Projet d'Exploitation.

Les priorités de ces programmes devront être définies en fonction des enjeux de chacune des filières en matière de compétitivité et des problématiques environnementales et sociales dans le cadre d'un développement durable des territoires.

#### ***Article 4.4 - Le développement de l'agriculture biologique***

Le développement de l'agriculture biologique répond aussi à la nécessité d'améliorer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Les projets présentés par ce secteur s'inscrivent de manière prioritaire dans les articles précédents.

Un financement sera apporté par ailleurs sur les actions suivantes :

- une veille économique,
- une assistance aux nouveaux porteurs de projets de filières organisées,
- un appui aux projets d'introduction de produits biologiques dans la restauration hors domicile,
- une communication sur l'agriculture biologique,
- une aide à la certification.

#### ***Article 4.5 - La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois***

La compétitivité de la filière forêt bois passe par une meilleure exploitation et valorisation de la ressource forestière qui nécessitent un soutien aux investissements pour :

- l'amélioration de la desserte forestière,
- la mécanisation des entreprises de récolte du bois,
- la modernisation des scieries.

#### Article 4.6 - L'appui à l'installation des jeunes

Ce programme est axé sur le maintien de l'emploi en milieu rural en favorisant l'installation et la transmission des exploitations. L'État et la Région se proposent de soutenir les actions suivantes :

- identifier les exploitations à céder en lien avec les besoins des filières et des territoires,
- accompagner les projets d'installation dans le but de favoriser leur insertion territoriale et leur réussite technico-économique,
- valoriser le métier d'agriculteur,
- développer la multifonctionnalité de l'agriculture au travers des projets d'installation.

En complément, l'État interviendra également à travers des mesures relatives à l'accompagnement du renouvellement des générations (préretraites, reconversion professionnelle...)

~~~~~

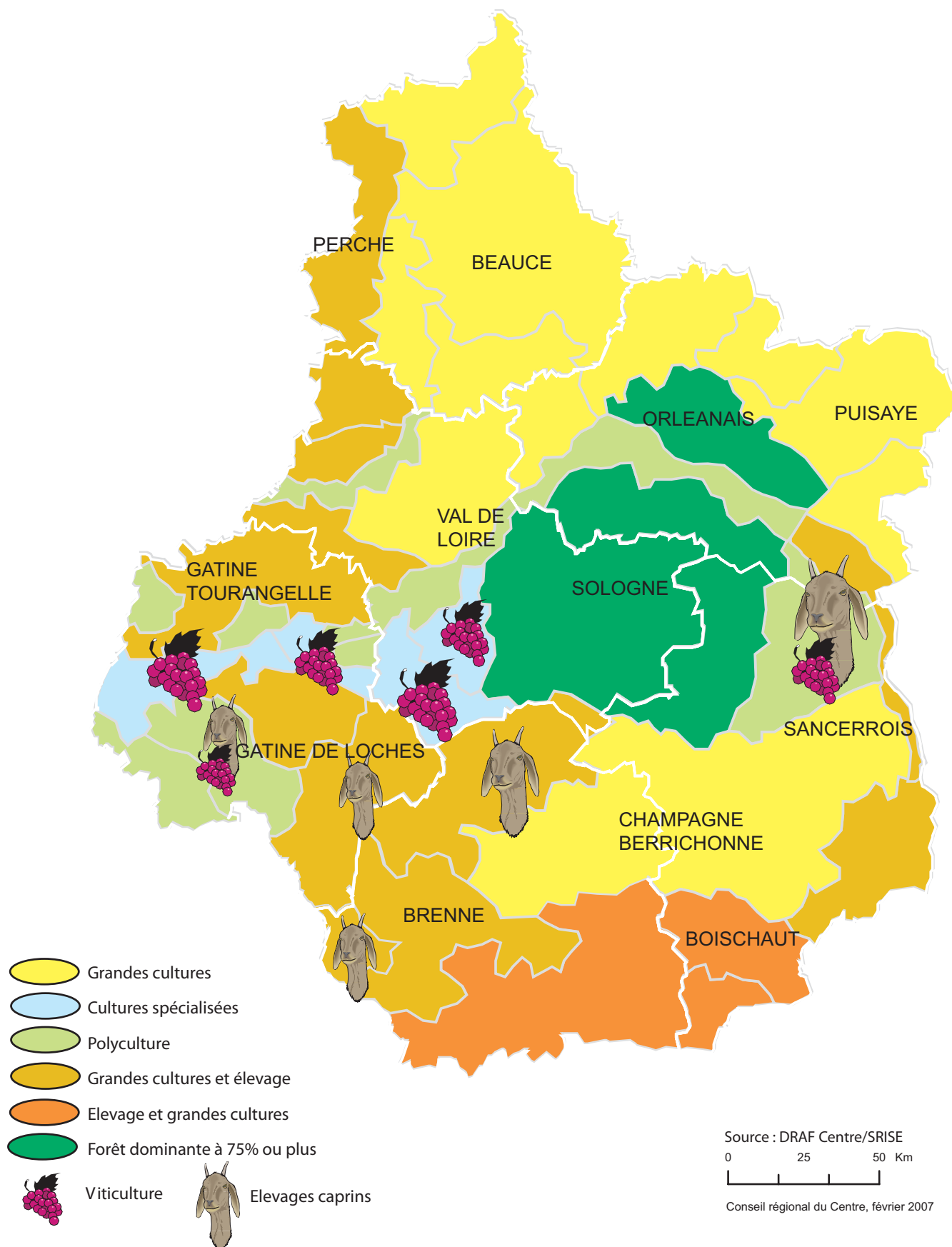
Financement

Article 4 Grand projet compétitivité des filières agricoles et forestières			
	ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Article 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières	5,3	8,131	13,431
Programme 149	0,3		
Programme 227	5		
Article 4.2- Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales	3,901	4,9	8,801
Programme 227	3,901		
Article 4.3 - L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	16,3	14	30,3
Programme 154	13,3		
Programme 227	3		
Article 4.4 - Développer l'agriculture biologique	0 (*)	3,55	3,55
Article 4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	3,1	4,2	7,3
Programme 149	3,1		
Article 4.6 - Favoriser l'installation des jeunes	11 (**)	4,82	15,82
Programme 154	6		
Programme 154 : accompagnement du renouvellement des générations	5		
TOTAL	39,601	39,601	79,202

(*) L'État financera les actions au bénéfice de l'agriculture biologique dans le cadre des articles 4.1, 4.2 et 4.3. Ces interventions seront identifiées dans les bilans du CPER.

(**) Compte tenu des enjeux à venir sur la thématique de l'installation et de l'accompagnement du renouvellement des générations et des actions que l'Etat entend mener sur ce thème, il s'engage à apporter un complément à hauteur de 600 000 euros sur l'article 4.6.

Les productions agricoles de la région Centre par petites régions agricoles



Article 5 - GRAND PROJET GRANDS SITES CULTURELS

Ce grand projet comprend deux axes prioritaires :

- la restauration et la valorisation de sites majeurs dans le domaine des monuments historiques et de l'archéologie, choisis sur le territoire de façon à équilibrer les flux touristiques entre l'axe ligérien et les départements non traversés par la Loire ;
- la réalisation d'équipements culturels de haut niveau, au rayonnement national, voire international.

~~~~~

### ***Article 5.1 - Restauration et valorisation des sites majeurs***

- La cathédrale de Chartres, inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité, a gardé des décors exceptionnels actuellement non visibles. Un important programme de restauration intérieure doit lui permettre de retrouver un éclat digne de son classement. La valorisation de ce patrimoine tend à améliorer la qualité d'accueil des visiteurs, et de ce fait, à renforcer l'attractivité touristique du monument.
- Le domaine de Chaumont-sur-Loire juxtapose un château renaissance et le festival des parcs et jardins. Il s'agira de déployer un projet culturel et patrimonial afin de valoriser le patrimoine historique du château et amplifier, notamment sur le thème des parcs et jardins, les possibilités de création contemporaine, avec la volonté de conforter et de nourrir son rayonnement international. Le premier Centre International d'Art et de Nature entièrement voué à la relation entre la création artistique et le patrimoine naturel et culturel y verra le jour.
- Le programme d'édifices patrimoniaux : six édifices classés situés dans de petites communes, feront l'objet d'une indispensable restauration, dans le but notamment de diversifier l'offre de circuits touristiques dans la région :
  - o la Collégiale de Saint-Satur dans le Cher,
  - o l'Abbaye de Bonneval dans l'Eure-et-Loir ,
  - o la Collégiale de Levroux dans l'Indre,
  - o la Collégiale de Candes-Saint-Martin dans l'Indre-et-Loire ,
  - o l'Abbaye de la Trinité à Vendôme dans le Loir-et-Cher,
  - o la Basilique Notre-Dame-de-Cléry dans le Loiret.
- A Tours sera aménagé, dans une manufacture inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, un musée de la soie disposant de collections exceptionnelles. Ce musée redonnera à la ville sa place dans l'histoire de la soierie en France et en Europe.
- Seront poursuivies la recherche et les actions de valorisation sur les sites archéologiques majeurs de la région : Drevant, Argentomagus, le Grand-Pressigny et Amboise...; parallèlement des actions d'envergure seront mises en œuvre pour mieux faire connaître au grand public les résultats de la recherche.

## Article 5.2 - Réalisation d'équipements culturels de haut niveau

L'objectif est de doter la région d'équipements culturels de très haut niveau, au rayonnement national et international.

- Ce sera notamment le cas pour le transfert du Fonds Régional d'Art Contemporain dans les bâtiments restaurés des Subsistances militaires à Orléans, mais aussi à Tours pour le Centre International des Musiques Anciennes et Contemporaines (CIMAC), exemple unique en France d'un centre hébergeant plusieurs ensembles de musiques de différentes époques.
- Les travaux de rénovation, d'équipement et d'extension de la Maison de la Culture de Bourges participent de la même volonté d'assurer à cette maison historique, la possibilité de s'inscrire dans des réseaux de création et d'accueil de spectacles de très haut niveau.
- Enfin, deux projets de Centres culturels de rencontres dans des monuments historiques de grande qualité situés en milieu rural, à Noirlac (Cher) et Saint-Benoît-du-Sault (Indre), sont à inscrire dans le souci de développer, en dehors de l'axe ligérien, des lieux de création et de rencontres sur des thèmes fortement liés aux réalités locales : le "paysage" pour Saint-Benoît-du-Sault, l'écriture, notamment l'écriture musicale compte tenu d'un festival ancien et renommé, à Noirlac.

~~~~~

Article 5 Grand projet Grands sites culturels			
	ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Article 5.1 Restauration et valorisation des sites majeurs	13,166	10,662	23,828
Valorisation de l'intérieur de la cathédrale de Chartres	3,19	2	5,19
Domaine de Chaumont-sur-Loire	2	3,820	5,820
Le programme d'édifices patrimoniaux	4,134	1	5,134
Le musée de la soie	2,8	2,8	5,6
Archéologie, valorisation du résultat des recherches	0,417	0,417	0,834
Archéologie, grands sites	0,625	0,625	1,250
Article 5.2 Réalisation d'équipements culturels de haut niveau	10,744	13,248	23,992
Le FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain	2,744	3,987	6,731
Le FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain / développement des activités	0,5	0,5	1
CIMAC	3	3,6	6,6
Maison de la Culture de Bourges	3	2	5
Centres culturels de rencontres de Saint-Benoît-du-Sault et de Noirlac	1,5	3,161	4,661
TOTAL	23,91*	23,91	47,82

* Programme 131 : 7,244 M €, programme 175 : 16,666 M €

Article 6 - GRAND PROJET MUTATIONS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'État et la Région partagent l'objectif commun de répondre aux évolutions du modèle de développement économique liées aux caractéristiques de l'emploi et des entreprises en région Centre. Ils conviennent de développer les politiques d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques de façon à renforcer les compétences des actifs, à saisir les opportunités de développement et contribuer ainsi à la cohésion sociale et territoriale.

En apportant un soutien aux acteurs dans les territoires, l'État et la Région renforceront la mise en place de dispositifs permettant d'une part d'appréhender les éléments de ces mutations, notamment par une capacité collective d'analyse et d'observation le plus en amont possible, et d'autre part d'apporter un appui aux actions d'ingénierie afin d'animer et de piloter les dispositifs de formation et les dispositifs d'accès à l'emploi.

~~~~~

### ***Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques***

L'accompagnement des mutations économiques sera effectué par un soutien à la modernisation des centres AFPA et grâce aux objectifs fixés au GIP ALFA CENTRE et à l'ARACT CENTRE.

### ***Article 6.2 – Développement des capacités de création de nouvelles activités***

Un appui au développement des capacités des entreprises, des associations et des actifs, à créer et consolider de nouvelles activités sera apporté, en particulier à travers des dispositifs ou structures de soutien et d'accompagnement à la création et au développement de projets. Le développement de l'emploi et de l'activité notamment par la création et la reprise d'entreprises sera soutenu par un appui aux actions coordonnées dans les territoires et notamment dans ceux s'inscrivant dans les dynamiques des Maisons de l'Emploi et des politiques de Pays.

### ***Article 6.3 – Développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS (Zones Urbaines Sensibles)***

Le développement et la valorisation des compétences des personnes en ZUS seront soutenus en termes d'ingénierie pour favoriser la cohésion sociale et lutter contre les discriminations.

### ***Article 6.4 – Validation des acquis de l'expérience***

L'accès des publics ayant un 1<sup>er</sup> niveau de qualification à la formation et à la validation de leurs compétences sera développé par des actions coordonnées, collectives et volontaires.

~~~~~

Article 6 Grand projet Mutations économiques et développement de l'emploi		
ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
16,4	16,4	32,8

Les deux grands projets ferroviaires : « Déplacement de voyageurs » et « Développement du fret ferroviaire » soutiennent des objectifs communs :

- améliorer la desserte du territoire régional, pour assurer sa compétitivité et renforcer sa cohésion ;
- favoriser la complémentarité et le rééquilibrage entre les différents modes de transport, dans un objectif de développement durable.

Il s'agit de développer et moderniser les infrastructures utilisées par le mode ferroviaire, qui offre les meilleures performances environnementales pour le transport de voyageurs et de marchandises (efficacité énergétique et limitation des nuisances).

~~~~~

## **Article 7 - GRAND PROJET DEPLACEMENT DE VOYAGEURS**

L'objectif de ce grand projet est de répondre à une demande croissante de mobilité locale, régionale et interrégionale, en recourant à des modes de transport qui limitent les impacts négatifs sur l'environnement.

### ***Article 7.1 - Modernisation de la ligne Dourdan - La Membrolle***

La ligne à voie unique Dourdan-La Membrolle assure une double fonction de liaison entre l'Île-de-France et l'Eure-et-Loir, et de desserte régionale depuis l'étoile ferroviaire de Tours. Des travaux ciblés d'amélioration de la voie (rail, traverses, ballast) doivent permettre de rétablir l'attractivité du mode ferroviaire sur cette relation, et d'augmenter la vitesse autorisée sur certaines sections.

**Régénération de la voie** (36,6 M€) : en complément du traitement de la section Dourdan-Châteaudun réalisé dans le cadre du Plan national de renouvellement du réseau ferré national (11,5 M€ État hors CPER), le programme comprend la régénération de la section Châteaudun-La Membrolle à laquelle RFF contribuera pour un tiers.

**Modernisation de la voie** (21,9 M€) : le programme auquel la Région contribuera comprend également des travaux de modernisation (augmentation de vitesse) sur certains tronçons de cette section.

### **Financement**

| <b>Article 7.1</b>                                | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>  | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>AUTRES<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|---------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Modernisation de la ligne<br>Dourdan-La Membrolle | <b>Total : 33</b>     | <b>17,1</b>            | <b>8,4</b>             | <b>58,5</b>           |
|                                                   | dont prog. 226 : 21,5 |                        |                        |                       |
|                                                   | dont hors CPER : 11,5 |                        |                        |                       |

### **Article 7.2 - Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations**

Les transports collectifs urbains en site propre sont éligibles au Contrat de projets dans la mesure où ils permettent la desserte des quartiers d'habitats collectifs denses. Les TCSP concourent, au même titre que les réseaux interurbains, au développement d'une offre de transport alternative, complémentaire au mode routier. Une contribution sera apportée aux travaux d'infrastructure de la 2<sup>e</sup> ligne de tramway de l'agglomération orléanaise, et de la 1<sup>re</sup> ligne de tramway de l'agglomération tourangelle.

#### **Financement**

| <b>Article 7.2</b>                                                | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>      | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|
| Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations | Programme 226 : <b>20</b> | <b>20</b>              | <b>40</b>             |

### **Article 7.3 - Modernisation de la ligne POLT**

Le CIADT du 18 décembre 2003 a décidé la réalisation de plusieurs opérations de modernisation de la ligne POLT, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, devant permettre d'améliorer la vitesse des trains et la sécurité. La suppression de passages à niveau dans l'Indre est prévue dans le cadre de ce programme.

#### **Financement**

| <b>Article 7.3</b>             | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>       | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|--------------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|
| Modernisation de la ligne POLT | Programme 226 : <b>5,5</b> | <b>5,5</b>             | <b>11</b>             |

### **Article 7.4 – Chartres – Orléans, réouverture au trafic voyageurs**

En accompagnement de travaux de remise à niveau au titre du développement du fret ferroviaire de proximité (cf. article 8.2). Le programme prévoit les investissements nécessaires pour permettre une réouverture au trafic voyageurs de la section Chartres-Voves.

#### **Financement**

| <b>Article 7.4</b>                                | <b>ÉTAT<br/>(M€)</b> | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
|---------------------------------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Chartres-Orléans, réouverture au trafic voyageurs | <b>0</b>             | <b>28</b>              | <b>28</b>             |

### Article 7.5 – Commande centralisée Tours-Chinon

Il s'agit de moderniser les conditions d'exploitation de cette ligne qui dessert un bassin de vie significatif dans le périurbain ouest de Tours pour permettre de créer des dessertes supplémentaires.

La régénération dans laquelle RFF s'est engagée sera une condition de réalisation de cette opération, une remise en état de la voie est indispensable pour pérenniser l'infrastructure et donner toute sa signification à la modernisation.

#### Financement

| Article 7.5                       | ÉTAT<br>(M€) | RÉGION<br>(M€) | AUTRES<br>(M€) | TOTAL<br>(M€) |
|-----------------------------------|--------------|----------------|----------------|---------------|
| Commande centralisée Tours-Chinon | 1            | 12             | 3              | 16            |

### Article 7.6 – Études péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans- Châteauneuf...

Les agglomérations de Tours et d'Orléans dont les espaces péri-urbains connaissent une forte croissance démographique, seront dotées d'étoiles ferroviaires. L'utilisation accrue par des trains voyageurs nécessite des adaptations pour développer le report modal sur le ferroviaire, conformément aux objectifs d'une politique de développement durable.

Ce développement de l'utilisation du ferroviaire dans les déplacements centre-périphérie, passe par une modernisation des conditions d'exploitation, voire la réouverture aux trafics voyageurs.

Il est proposé d'inscrire des crédits pour financer notamment les études préalables à la réalisation de la commande centralisée Tours-Loches et la réouverture au trafic voyageurs sur l'axe Orléans-Châteauneuf-Montargis.

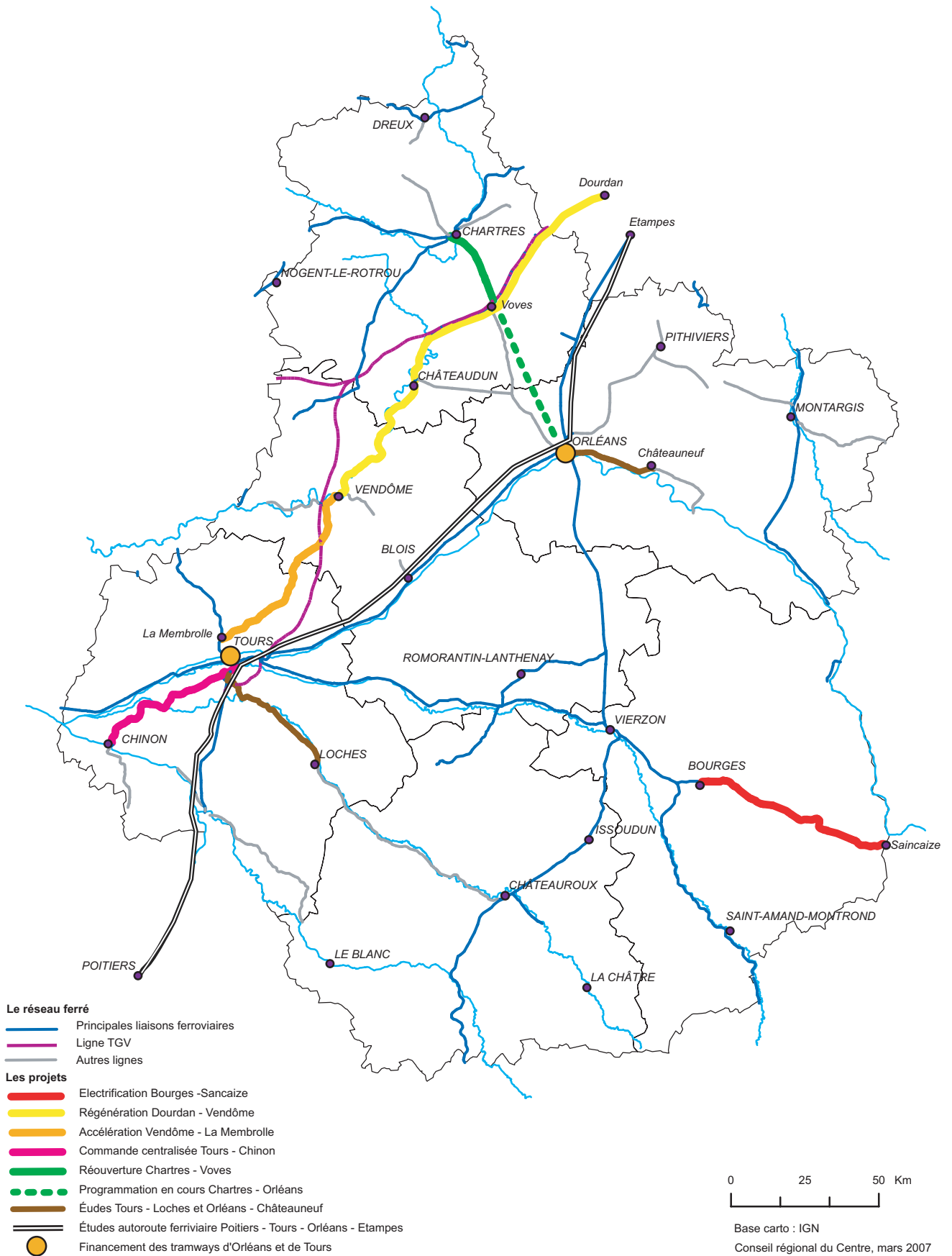
#### Financement

| Article 7.6                                                | ÉTAT<br>(M€) | RÉGION<br>(M€) | TOTAL<br>(M€) |
|------------------------------------------------------------|--------------|----------------|---------------|
| Etudes péri-urbaines Tours-Loches, Orléans-Châteauneuf ... | 0            | 4              | 4             |

~~~~~

Article 7 Grand projet Déplacements de voyageurs			
ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	AUTRES (M€)	TOTAL (M€)
59,5	86,6	11,4	146
dont 48 CPER			
dont 11,5 hors CPER			

Grands projets ferroviaires



Article 8 - GRAND PROJET DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Le développement du fret ferroviaire est un des enjeux majeurs de développement économique de la région Centre avec la création d'une **ouverture internationale** et de débouchés pour les productions céréalières, industrielles et forestières régionales. Dans une perspective de redynamisation du fret ferroviaire, la modernisation et la remise à niveau de l'infrastructure existante, la mise en place de plates-formes intermodales rail-route sont nécessaires. Ce grand projet, qui s'inscrit dans la continuité de l'action engagée dans le précédent Contrat de Plan, a par ailleurs un impact sur le **report modal**, et contribue au respect des engagements de Kyoto.

Article 8.1 - Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon

La transversale Nantes-Lyon passant par Tours, Vierzon et Bourges constitue l'itinéraire le plus direct entre la façade atlantique et le sud-est et présente une alternative aux liaisons radiales passant par l'Île-de-France. Sa modernisation constitue un enjeu majeur pour le transport de voyageurs et pour le développement du fret ferroviaire d'échange et de transit en région Centre. L'électrification de la section Tours - Vierzon a été engagée dans le cadre du CPER 2000-2006 et s'achèvera sous le CPER 2007-2013, avec un financement de l'État inscrit pour ordre dans le tableau ci-dessous. Le programme 2007-2013 prévoit l'électrification de la section Bourges-Saincaize, qui offrira une continuité en traction électrique de Nantes et Saint-Nazaire à Saint-Germain des Fossés.

Financements

Article 8.1	ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	AUTRES (M€)	TOTAL (M€)
Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon				
Électrification Tours-Vierzon (solde du financement Etat)	Programme 226 : 12,37 (inscription pour ordre)			
Électrification Bourges-Saincaize	Programme 226 : 22	40,9	10,5	73,4

Article 8.2 - Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité

Le fret ferroviaire de **proximité**, irriguant le territoire régional et générant du trafic sur les grands axes, est pénalisé par le mauvais état de certaines lignes à voie unique. Pour favoriser l'implantation de nouveaux services ferroviaires fret de proximité en région Centre, il est prévu de remettre à niveau la voie et les équipements de plusieurs lignes présentant un fort potentiel de développement du mode ferroviaire, notamment pour le transport des céréales (Orléans-Chartres évalué à 10 M€ répartis à parité entre l'État et la Région), et sur d'autres lignes pouvant générer des trafics plus composites. Un enjeu de cette opération est de favoriser le report modal des transports routiers vers les transports ferroviaires de proximité.

Financements

Article 8.2	ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	AUTRES (M€)	TOTAL (M€)
Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité	Programme 226 : 9 Dont fret Chartres-Orléans pour 5M €	13,5 Dont fret Chartres-Orléans pour 5M €	7,5	30

Article 8.3 - Création d'un service d'autoroute ferroviaire

L'État propose la création d'un service d'autoroute ferroviaire entre l'Île-de-France et l'Espagne. Ce nouveau service expérimental vise au transfert d'une partie du trafic de poids lourds vers le fer sur l'axe Paris-Tours. La solution technique envisagée nécessite l'adaptation du gabarit de la ligne Paris – Hendaye. Une plate-forme de transbordement sera localisée en région Centre ou en région Île-de-France.

Financements

Article 8.3	ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Création d'un service d'autoroute ferroviaire	Programme 226 : 6	1	7

+ 10 M € part État si la plate-forme de transbordement est localisée en région Centre abondée à concurrence de 10 M € par la Région.

~~~~~

| Article 8 Grand projet Développement du fret ferroviaire |             |             |            |
|----------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------|
| ÉTAT (M€)                                                | RÉGION (M€) | AUTRES (M€) | TOTAL (M€) |
| 37                                                       | 55,4        | 18          | 110,4      |

## VOLET TERRITORIAL

---

Le volet territorial du Contrat de projets constitue l'outil de développement de l'État et de la Région pour concrétiser une démarche concertée avec les différents territoires de projet de la région Centre.

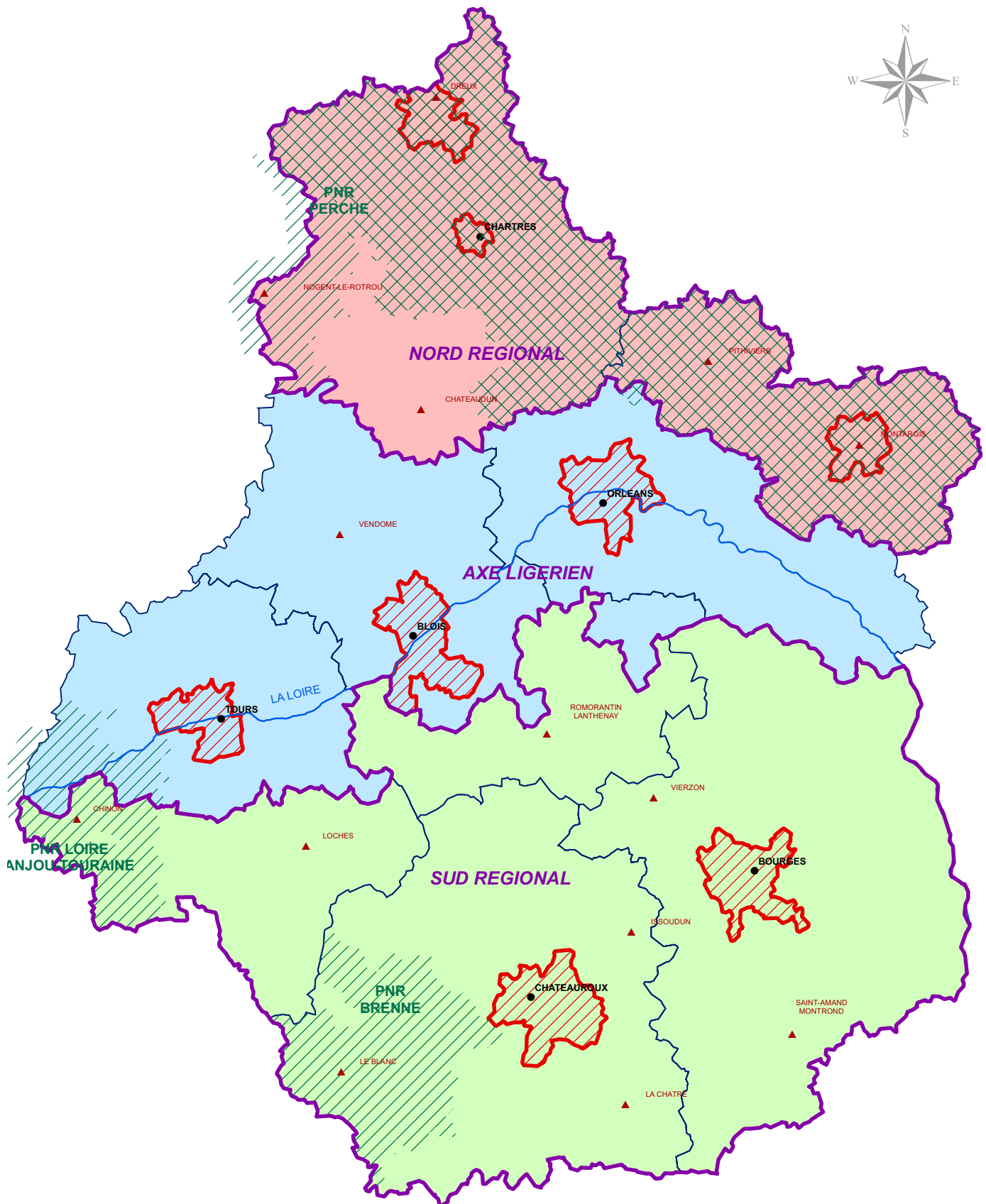
Il est nourri par les enseignements tirés de politiques de développement territorial régionales volontaires qui ont notamment permis l'émergence et la structuration de 32 Pays, 8 Agglomérations et 3 Parcs Naturels Régionaux. Ce maillage en « territoires de projet », est nourri d'une analyse approfondie des forces et faiblesses locales et permet de situer les projets dans une perspective de moyen terme. Plusieurs générations de contrats territoriaux avec la Région Centre, accompagnés par des financements de l'État et des Départements, ont ainsi amené l'ensemble du territoire régional à un niveau d'équipement et de service à la population satisfaisant.

Néanmoins, les évolutions démographiques, les mutations économiques et industrielles et les nouveaux modes de vie constatés ou susceptibles de se développer au cours de la période 2007-2013 exigent une nouvelle adaptation des territoires afin d'améliorer leur attractivité et le développement de leur compétitivité.

Dans ce cadre, la réalisation du volet territorial du Contrat de projets État-Région devra s'appuyer sur la structuration du territoire régional en **trois grands espaces infrarégionaux – Nord régional, Axe ligérien, Sud régional**. Ils présentent des caractéristiques démographiques, économiques et sociales spécifiques, qui nécessitent de développer une nouvelle approche des politiques publiques territoriales à mettre en œuvre :

- **Le Nord régional** connaît la double réalité d'un espace agricole de grandes cultures compétitif et en mutation, et d'un espace urbain ou péri-urbain de desserrement de l'Ile de France, les franges franciliennes qui présentent une problématique qui leur est propre, ayant attiré de nombreuses entreprises au cours des cinquante dernières années et accueillant de nombreux actifs qui vont, quotidiennement, travailler vers Paris et sa banlieue. Des actions spécifiques doivent donc être menées pour assurer un développement cohérent dans les franges franciliennes. Une approche transversale pourra notamment être développée en matière de planification spatiale, d'attractivité des villes, de maintien et de préservation des espaces agricoles et des espaces naturels ;
- **L'axe ligérien**, est un espace naturel et culturel exceptionnel, classé au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Fort de l'implantation, tout au long du fleuve, d'un ensemble de voies de communication et de villes, l'axe ligérien pourrait constituer un espace mieux valorisé notamment par l'accompagnement de projets de coopération métropolitaine, d'études et d'actions visant à mieux structurer les espaces périphériques dans les agglomérations confrontées à une forte pression foncière et une forte poussée démographique ; par la préservation et par la valorisation du patrimoine naturel (*en articulation avec le CPER interrégional Plan Loire Grandeur Nature*).
- **Le Sud régional**, eu égard à ses spécificités et aux fortes mutations qu'il a subies, doit bénéficier d'un soutien particulier. Il s'agit de créer une dynamique de développement nouvelle, s'appuyant sur les atouts d'un savoir-faire industriel reconnu, suscitant une économie tertiaire moderne, attractive pour toutes les populations à travers un niveau d'équipement et de services performants qui doivent en particulier tenir compte de la nécessaire anticipation du vieillissement de sa population.

# Les trois espaces régionaux



Les trois espaces régionaux

- |                                                                                                     |                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Le sud régional  |  Les parcs naturels régionaux        |
|  L'axe ligérien   |  Communauté d'agglomération          |
|  Le nord régional |  Périmètre des franges franciliennes |

0 12,5 25 Kilomètres

Conception : SGAR Centre - MP  
23 Février 2007  
Source : GéoFLA IGN - 1999

La **mise en œuvre du volet territorial s'appuiera sur une démarche de projets organisée à l'échelle des 3 grands sous-espaces identifiés** (une par grand espace). Elle se déclinera au travers de conventions adaptées.

L'objectif de cette démarche est de **fédérer les acteurs** et de les accompagner afin de **faire émerger des projets structurants** pour mieux répondre aux enjeux spécifiques de ces 3 territoires.

Par cette démarche, il convient à la fois de répondre à des enjeux qui concernent tous les espaces régionaux, et parallèlement, de **porter un soutien particulier aux territoires les plus fragilisés**.

L'axe ligérien disposant en partie des ressources du Contrat de projets interrégional Loire, le Nord régional (franges franciliennes plus particulièrement), et le Sud régional feront l'objet d'une attention particulière.

Le volet territorial prévoit l'articulation et la complémentarité entre deux niveaux d'intervention, l'un régional et l'autre s'articulant sur les trois grands espaces infrarégionaux :

### **1) Actions régionales transversales**

Sur certains thèmes, il est important que tous les territoires aient un accès semblable à des moyens mutualisés ou mis en cohérence au niveau régional : il s'agit de la couverture et des nouveaux usages des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'hébergement pour personnes âgées dépendantes, de la capacité des acteurs locaux à commanditer des études et à mobiliser des capacités d'ingénierie de projet.

Dans ce sens, l'État et la Région mettront en œuvre quatre fonds régionaux dédiés :

- **Le Fonds Régional d'Aide au Conseil pour l'ingénierie des Territoires (FRAC Territoires)**, permettant de réaliser des études d'opportunité, de faisabilité ou d'impact sur des projets novateurs. Il sera aussi mobilisé pour l'élaboration des Agendas 21 et les démarches de coopération territoriale.
- **Le Fonds TIC devra permettre :**
  - de structurer et pérenniser au niveau régional un pôle de compétences TIC,
  - de réduire la fracture numérique entre les territoires (haut débit et téléphonie mobile),
  - de soutenir l'évolution des usages TIC dans les établissements d'enseignement (service d'accès, plate-forme régionale, environnement numérique de travail...),
  - de lever les freins au développement généralisé des usages des TIC par le grand public (coût et formation) par la densification et le développement des points d'accès aux publics (EPN...),
  - de développer l'appropriation des TIC par les entreprises, notamment les TPE et les PME. Ce thème recouvrira l'ensemble des domaines nécessaires à la maîtrise de cette appropriation (infrastructures où seront constatées des insuffisances de réseaux, animations collectives, développement des fonctionnalités, formation,...).
- **Le Fonds Santé Solidarité**, permettant de participer au financement d'opérations d'investissement visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées très dépendantes, notamment par la reconversion de structures hospitalières, en articulation notamment avec le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

- **Le Fonds Espaces Naturels**, permettant, à l'échelle régionale, un travail d'observation, d'information, de connaissance et de conservation des espaces naturels et des paysages. C'est dans ce cadre que le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre sera soutenu.

## **2) Actions territoriales dans le cadre de territoires de projet**

En cohérence avec les politiques actuelles qui s'appuient sur les Départements, les Pays, les Agglomérations et les Parcs Naturels Régionaux, il est nécessaire d'initier une méthode d'action qui suscite une dynamique territoriale au sein de chacun des trois grands espaces, mobilisant tous ceux qui souhaitent inscrire leur action dans une démarche de projet, structurée autour d'une stratégie partagée.

Ainsi, **chacun des trois grands espaces infrarégionaux donnerait lieu à :**

- La mise en place d'une conférence territoriale, lieu de concertation pour l'étude des enjeux prioritaires et l'analyse de l'évolution des territoires, réunissant l'État, la Région, le CESR, les Départements, les Agglomérations, les Parcs Naturels Régionaux concernés, et les représentants des villes moyennes et des Pays.
- L'organisation **d'un travail d'ingénierie, d'étude et de prospective**.
- L'élaboration d'une programmation par les co-financeurs, distinguant la mise en œuvre des projets structurants (programmation en 2007 avec révision en 2010), l'émergence des projets territoriaux innovants conçus tout au long de la période 2007-2013, et le suivi des actions mises en œuvre au niveau régional au profit du grand espace concerné.

### **▪ LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA RESSOURCE EN EAU, LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES PAYSAGES**

La région Centre possède un **riche patrimoine naturel et paysager**. Son développement économique et social ne peut s'envisager que dans une logique de développement durable. Aussi, le patrimoine naturel et paysager doit faire l'objet d'une **véritable politique de valorisation territoriale**.

En complément des actions menées à l'échelle régionale pour l'observation, l'information, la connaissance et la conservation, il est utile que les actions complémentaires liées à **la gestion et à la préservation du patrimoine** naturel et paysager trouvent leur déclinaison sur des secteurs clairement identifiés (espaces remarquables). A ce titre il apparaît nécessaire de soutenir les Parcs Naturels Régionaux.

En lien étroit avec l'ADEME, des actions et animation de terrain seront menées pour développer le réseau de mesure de la qualité de l'air, sensibiliser et éduquer les publics, promouvoir le management environnemental et la gestion des déchets des entreprises et les plans de déplacement des entreprises.

La **ressource en eau** connaît en région Centre une dégradation de sa qualité tant pour les eaux souterraines que superficielles. La fragilité structurelle de la ressource, ainsi que la nature des activités agricoles font que les pollutions y sont importantes. Les modifications physiques des cours d'eau, l'assèchement des zones humides et des annexes hydrauliques ou les modifications des régimes hydrographiques ont dégradé le fonctionnement des hydrosystèmes concernés.

La mise en œuvre des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, objectifs qualitatifs et quantitatifs d'une part, et la protection de la totalité des captages d'eau destinée à la consommation humaine d'ici 2010 conformément au plan National Santé Environnement d'autre part, objectif repris dans le Plan Régional Santé Environnement arrêté le 29 décembre 2005, constituent une priorité pour les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les procédures territoriales de **gestion de l'eau visant un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques par bassins versants** doivent être privilégiées.

L'enjeu est de promouvoir **une gestion équilibrée et la préservation de la ressource en eau** et des milieux aquatiques, par une gestion coordonnée à l'échelle des bassins versants, se traduisant notamment par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des contrats de bassins ou des contrats globaux sur le bassin Seine-Normandie.

Sur les bassins prioritaires, un soutien sera apporté à la mise en place de démarches globales concertées portées par des collectivités, aux diagnostics de fonctionnement des hydrosystèmes et à la définition de programmes d'actions évaluables, ainsi qu'aux programmes de restauration et d'entretien des milieux aquatiques en découlant visant à l'atteinte du bon état écologique.

Au regard de l'objectif global de valorisation du patrimoine naturel comme élément d'attractivité régionale, peut être également envisagé un soutien particulier de l'État aux pôles d'excellence rurale labellisés, qui par ailleurs peuvent être financés par la Région au titre des contrats de pays.

#### ▪ **LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA POPULATION**

**Objectif : répondre aux enjeux de maintien et/ou d'accueil de nouveaux habitants ainsi que d'attractivité des zones rurales.**

L'objectif sera de développer la **mutualisation, la polyvalence et l'innovation** dans le domaine des services de base (maisons de services, maisons de l'emploi, points multiservices...) et d'assurer et diversifier les services à la personne notamment en direction des familles (dont accueil péri et extra scolaire).

Dans le domaine de la santé, la mutualisation des moyens peut contribuer à rendre nos territoires plus attractifs pour l'installation de professionnels, en particulier les médecins généralistes dont on constate la carence sur de larges portions du territoire régional. À cet égard, la création de maisons de santé destinées à maintenir ou développer l'offre et la permanence de soins constitue une solution (maisons médicales pluriprofessionnelles...) qu'il convient de soutenir.

La Région finançant déjà ce type de projets au titre de ses propres politiques territoriales, les subventions régionales attribuées à ces opérations dans le cadre des différents contrats territoriaux constitueront la contrepartie financière régionale aux participations de l'État.

▪ **LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ATTRACTIVITE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES**

**Objectif : Développer la compétitivité des agglomérations et des villes moyennes et favoriser une meilleure intégration de leur tissu urbain.**

Cette thématique peut recouvrir la rénovation urbaine, les stratégies de compétitivité et de développement économique, certains équipements de niveau métropolitain, le développement économique des quartiers sensibles :

- dans une logique de renouvellement urbain notamment dans les agglomérations ou villes moyennes, la restructuration de friches urbaines, en dehors des quartiers relevant du Programme National de Rénovation Urbaine, doit permettre la recomposition urbaine de quartiers, tant à vocation résidentielle qu'économique ou de services.

Ne sont pas éligibles au Contrat de projets les investissements matériels et immatériels qui relèvent de financements des PNRU et des CUCS.

- les tensions localisées du marché foncier peuvent freiner la production de logement social. A cet effet, il convient de soutenir le développement d'outils d'intervention pour faciliter la constitution de réserves foncières : participation au capital initial d'établissements publics fonciers ou subventions destinées à diminuer les frais de portage liés à la charge des intérêts souscrits par les acquéreurs de terrains destinés essentiellement à la création de logements sociaux. Les actions soutenues devront participer à l'atteinte des objectifs du plan de cohésion sociale.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de porter une attention particulière à la production de logements sociaux spécifiques dans un esprit de cohésion et de solidarité sociale. En particulier, le maintien à domicile de personnes âgées (installation d'ascenseurs dans les ensembles d'habitat social) et les résidences adaptées pour les jeunes, dans une logique de parcours professionnel (foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales ...) seront soutenus par le Conseil régional.

## Financements

| <b>VOLET TERRITORIAL</b>                     |               |                        |                       |
|----------------------------------------------|---------------|------------------------|-----------------------|
| <b>ÉTAT<br/>(M€)</b>                         |               | <b>RÉGION<br/>(M€)</b> | <b>TOTAL<br/>(M€)</b> |
| <b>Écologie et développement durable</b>     | <b>22,3</b>   | <b>24,3</b>            | <b>46,6</b>           |
| Programme 153                                | 4,5           | 6,5                    |                       |
| Programme 211                                | 0,3           | 0,3                    |                       |
| Agences de l'eau                             | 12,5          | 12,5                   |                       |
| Ademe :                                      | 5             | 5                      |                       |
| <b>Santé et solidarité</b>                   | <b>10,718</b> | <b>10,718</b>          | <b>21,436</b>         |
| Programme 157                                | 10,718        |                        |                       |
| <b>Aménagement du territoire</b>             | <b>41,5</b>   | <b>41,5</b>            | <b>83</b>             |
| FNADT                                        | 41,5          |                        |                       |
| Dont TIC                                     | 8,5           | 8,5                    |                       |
| Dont maisons médicales pluriprofessionnelles | 1,5           |                        |                       |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>74,518</b> | <b>76,518</b>          | <b>151,036</b>        |

## RÉCAPITULATIF FINANCIER

| ANNEXE FINANCIERE RÉCAPITULATIVE (en millions d'euros) |                                                                            |                |                |               |                |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
|                                                        |                                                                            | Etat           | Région         | Autres        | Total          |
| <b>Art.1</b>                                           | <b>Pôles de développement et d'excellence de la recherche</b>              | <b>18,850</b>  | <b>20,300</b>  |               | <b>39,150</b>  |
| Art.11                                                 | Axe Biologie Santé Bien-être                                               | 5,55           | 7,2            |               |                |
| Art.12                                                 | Soutien à l'innovation et aux transferts de technologies                   | 7,8            | 7,6            |               |                |
| Art.13                                                 | Actions collectives pour les pôles et filières                             | 5,5            | 5,5            |               |                |
| <b>Art.2</b>                                           | <b>Pôle européen d'efficacité énergétique</b>                              | <b>25,145</b>  | <b>25,945</b>  |               | <b>51,090</b>  |
| Art.21                                                 | Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie       | 7,6            | 8,4            |               |                |
| Art.22                                                 | Développement des usages des énergies nouvelles                            | 15             | 15             |               |                |
| Art.23                                                 | Circuits longs et circuits courts de valorisation de la Biomasse -         | 1,545          | 1,545          |               |                |
| Art.24                                                 | Actions collectives                                                        | 1              | 1              |               |                |
| <b>Art.3</b>                                           | <b>Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>                    | <b>64,050</b>  | <b>40,798</b>  | <b>40,019</b> | <b>144,867</b> |
| Art.31                                                 | Mise au standard international des constructions universitaires            | 29,05          | 15,598         | 16,019        |                |
| Art.32                                                 | Construction/extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche | 5,15           | 6,43           | 6,97          |                |
| Art.33                                                 | Offre de soins                                                             | 5,5            | 12,63          | 13,47         |                |
| Art.34                                                 | Amélioration de la vie étudiante                                           | 16,3           | 0,34           | 3,56          |                |
| Art.35                                                 | Pôle de recherche "Villes, territoires et civilisations"                   | 1,55           | 1,4            |               |                |
| Art.36                                                 | Pôle de recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau             | 4,8            | 2,8            |               |                |
| Art.37                                                 | Projets d'intérêt régional                                                 | 1,7            | 1,6            |               |                |
| <b>Art.4</b>                                           | <b>Compétitivité des filières agricoles et forestières</b>                 | <b>39,601</b>  | <b>39,601</b>  |               | <b>79,202</b>  |
| <b>Art.5</b>                                           | <b>Grands sites culturels</b>                                              | <b>23,91</b>   | <b>23,91</b>   |               | <b>47,820</b>  |
| Art.51                                                 | Restauration et valorisation des sites majeurs                             | 13,166         | 10,662         |               |                |
| Art.52                                                 | Réalisation d'équipements culturels de haut niveau                         | 10,744         | 13,248         |               |                |
| <b>Art.6</b>                                           | <b>Mutations économiques et développement de l'emploi</b>                  | <b>16,400</b>  | <b>16,400</b>  |               | <b>32,8</b>    |
| <b>Art.7</b>                                           | <b>Déplacement de voyageurs</b>                                            | <b>48,000</b>  | <b>86,600</b>  | <b>11,400</b> | <b>146</b>     |
| <b>Art.8</b>                                           | <b>Développement du fret ferroviaire</b>                                   | <b>37,000</b>  | <b>55,400</b>  | <b>18,000</b> | <b>110,4</b>   |
| <b>VOLET TERRITORIAL</b>                               |                                                                            | <b>74,518</b>  | <b>76,518</b>  |               | <b>151,036</b> |
| Volet territorial : Environnement                      |                                                                            | 22,300         | 24,300         |               | 46,6           |
| Santé et solidarité                                    |                                                                            | 10,718         | 10,718         |               | 21,436         |
| Aménagement du territoire                              |                                                                            | 41,500         | 41,500         |               | 83             |
| <b>TOTAL</b>                                           |                                                                            | <b>347,474</b> | <b>385,472</b> | <b>69,419</b> | <b>802,365</b> |

# DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

---

La mise en œuvre du Contrat de projets État-Région requiert une grande efficacité, un suivi rigoureux et un processus régulier d'évaluation. L'atteinte des objectifs du Contrat de projets État-Région nécessite une approche et une vision d'ensemble qui s'appuient sur les travaux qui seront conduits dans chacun des grands projets comme dans le volet territorial.

La responsabilité de cette démarche est partagée par l'État et par la Région comme par l'ensemble des signataires qui se proposent de s'organiser et d'agir dans la plus grande concertation.

## 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Une **instance de suivi et d'évaluation**, coprésidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional est constituée.

Elle réunit les présidents des Conseils généraux, les Préfets de département, le président du CESR, les présidents des Communautés d'agglomération, un représentant des établissements publics nationaux qui participent au financement du Contrat de projets État-Région, les responsables des groupes de pilotage ainsi que le trésorier payeur général.

Réunie une fois par an,

- Elle fait le point sur l'avancement du Contrat de projets État-Région à partir du bilan annuel commun établi par les services de la Préfecture de région et ceux du Conseil régional. Ce bilan annuel commun doit permettre le suivi des engagements financiers des signataires du Contrat de projets État-Région et de mesurer l'avancement des opérations ;
- Elle définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs du Contrat de projets État-Région ;
- Elle veille à la cohérence des actions conduites dans chaque grand projet et dans le volet territorial.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général des services de la Région assurent conjointement le **secrétariat technique** de cette instance de suivi et d'évaluation.

Pour chaque grand projet comme pour le volet territorial, un **groupe de pilotage** coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional ou leurs représentants est constitué. Sa composition, précisée dans la convention d'application, réunit l'ensemble des partenaires financiers concernés.

Réuni au moins une fois par an, le groupe de pilotage assure le suivi et la cohérence du grand projet ou du volet territorial. Il établit pour l'instance de suivi et d'évaluation un bilan de l'avancement du grand projet ou du volet territorial et propose toute disposition de nature à améliorer leur efficacité.

Un **groupe technique de coordination** dont la composition est définie dans la convention d'application assure le suivi régulier des opérations.

## **2 - MODALITES DE GESTION ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROJETS ÉTAT - REGION**

Chaque grand projet ainsi que le volet territorial, fait l'objet d'une convention d'application qui, lorsque c'est nécessaire, définit les modalités de sélection des opérations.

Le cas échéant, certaines opérations, à l'intérieur des grands projets ou du volet territorial, donnent lieu à une convention spécifique d'application.

**Le logiciel PRESAGE**, mis à disposition par la DIACT, est utilisé pour le suivi de la totalité du Contrat de projets État - Région comme au niveau de chaque opération. Les modalités d'utilisation de PRESAGE feront l'objet d'un vade-mecum établi en commun par le secrétariat général pour les affaires régionales et les services du Conseil régional.

Pour garantir une affectation optimale des crédits prévus par le Contrat de projets État - Région, les principes de gestion suivants seront mis en œuvre dans les différentes conventions d'application :

- dès 2007, puis chaque année suivante, sera établie **une programmation prévisionnelle sur 3 ans des crédits** à partir des opérations retenues.
- un examen des **opérations** figurant dans cette programmation sera conduit chaque année. Lorsque le montant engagé pour certaines opérations sera inférieur à **10 % de la programmation prévue des crédits pour les 18 derniers mois**, il pourra être proposé le retrait de l'opération et/ou son remplacement.
- enfin, en application de la circulaire DIACT du 24 novembre 2006, les autorisations d'engagement mises en place par l'État pour contribuer à des opérations du CPER et **qui ne pourraient être engagées** faute de préparation suffisante des dossiers correspondants **seront automatiquement soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.** \*

## **3 – MODALITES D'ÉVALUATION**

### **Les objectifs de l'évaluation**

Elle vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du Contrat de projets État - Région au regard des objectifs fixés au niveau européen, national et régional ainsi que des caractéristiques et des enjeux du territoire régional.

Elle doit être mise en regard de la situation initiale du territoire régional définie par le diagnostic territorial commun au Contrat de projets État - Région et aux programmes opérationnels européens et par l'évaluation stratégique environnementale.

### **Le Champ de l'évaluation**

Les évaluations porteront sur un ou plusieurs grands projets, sur un ou plusieurs thèmes prioritaires ou transversaux retenus par l'instance de suivi et d'évaluation.

Les évaluations seront conduites en lien avec celles réalisées pour les programmes opérationnels européens, notamment de façon conjointe sur les thèmes partagés. Elles seront aussi conduites selon une méthodologie spécifique lorsqu'il s'agira de thèmes communs à plusieurs Contrats de projets État-Région.

Les évaluations s'appuieront sur des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, de moyens et/ou de résultats définis au niveau régional. Elles intégreront également un socle de nomenclatures et indicateurs communs qui seront précisés par le niveau national.

### **La réalisation de l'évaluation**

Chaque évaluation sera conduite par un comité technique spécifique qui rédigera le cahier des charges, encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et lui procurera toute l'information nécessaire.

Le principe de parité du financement des évaluations sera recherché sur toute la période du Contrat de projets État-Région.

\*

- *Engagements financiers : les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités ;*
- *Résiliation : la modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet de région à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.*

## ANNEXE FINANCIERE

| PRG<br>LOLF | Ministère / programme LOLF / Thématique                                        | ÉTAT*<br>(K€) | RÉGION<br>(K€) |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
|             | <b>TOTAL GENERAL</b>                                                           | <b>359844</b> | <b>385472</b>  |
| 149         | Agriculture et Pêche                                                           | 41146         | 41146          |
|             | Forêt                                                                          | 3885          | 4200           |
|             | Compétitivité de la filière forêt-bois                                         | 3885          |                |
| 154         | Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural           | 24300         | 18820          |
|             | Modernisation des exploitations agricoles                                      | 13300         |                |
|             | Accompagnement de l'installation des agriculteurs                              | 11000         |                |
| 227         | Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés               | 12961         | 18126          |
|             | <b>Culture</b>                                                                 | <b>23910</b>  | <b>23910</b>   |
| 131         | Création                                                                       | 7244          | 13248          |
|             | Auditoriums, lieux de création et de diffusion                                 | 7244          |                |
| 175         | Patrimoine                                                                     | 16666         | 10662          |
|             | Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux                   | 13866         |                |
|             | Musées                                                                         | 2800          |                |
| PRG<br>LOLF | Ministère / programme LOLF / Thématique                                        | ÉTAT<br>(K€)  | RÉGION<br>(K€) |
| 153         | Écologie et développement durable                                              | 17300         | 19300          |
|             | Gestion des milieux et biodiversité                                            | 4500          | 6500           |
|             | PNR                                                                            | 2000          |                |
|             | Autres actions de préservation de la biodiversité                              | 2500          |                |
| 211         | Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable | 300           | 300            |
|             | Projets territoriaux de développement durable (Agenda 21...)                   | 300           |                |
| Ag Eau      | Projets financés par les Agences de l'Eau ou organismes compétents             | 12500         | 12500          |
|             | Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux                        | 12500         |                |
|             | <i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>                                          | 10000         |                |
|             | <i>Agence de l'eau Seine-Normandie</i>                                         | 2500          |                |
|             | <b>ADEME</b>                                                                   | <b>20000</b>  | <b>20000</b>   |
|             | Projets financés par l'ADEME                                                   | 20000         | 20000          |
|             | Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie                 | 16070         |                |
|             | Filière déchets et divers                                                      | 3930          |                |
| 127         | Économie, finances et industrie                                                | 6500          | 6500           |
|             | Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel  | 6500          | 6500           |
|             | Actions collectives                                                            | 6500          |                |

\* 359 844 K € = 347 474 K€ + 12 370 K€ (Electrification Tours-Vierzon solde du financement Etat)

| PRG<br>LOLF | Ministère / programme LOLF / Thématique                                                             | ÉTAT<br>(K€)                                                                            | RÉGION<br>(K€) |       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------|
| 150         | Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche                                            | 85000                                                                                   | 63998          |       |
|             | Établissements d'enseignement supérieur et de recherche                                             | 60000                                                                                   | 40198          |       |
|             | Mise au standard international des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche universitaire | 39700                                                                                   |                |       |
|             | Amélioration de la vie étudiante                                                                    | 16300                                                                                   |                |       |
|             | Equipements scientifiques de recherche universitaire                                                | 4000                                                                                    |                |       |
|             | 172                                                                                                 | Orientation et pilotage de la recherche                                                 | 12600          | 14300 |
|             |                                                                                                     | Soutien aux activités des structures agréées de transfert et de diffusion technologique | 5600           |       |
|             |                                                                                                     | Information et culture scientifique et technique                                        | 1000           |       |
|             | 187                                                                                                 | Soutien aux opérations structurantes en recherche                                       | 6000           |       |
|             |                                                                                                     | Gestion des milieux et des ressources                                                   | 6400           | 4200  |
| 194         | BRGM IFREMER INRA CEMAGREF IRD CIRAD                                                                | 6400                                                                                    |                |       |
|             | Recherche pluridisciplinaire                                                                        | 6000                                                                                    | 5300           |       |
|             | CEA CNRS INRIA INSERM                                                                               | 6000                                                                                    |                |       |
| PRG<br>LOLF | Ministère / programme LOLF / Thématique                                                             | ÉTAT<br>(K€)                                                                            | RÉGION<br>(K€) |       |
| 102         | Emploi                                                                                              | 16400                                                                                   | 16400          |       |
|             | Accès et retour à l'emploi                                                                          | 1400                                                                                    | 1400           |       |
|             | Actions réalisées par les maisons de l'emploi                                                       | 1400                                                                                    |                |       |
| 103         | Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques                                | 15000                                                                                   | 15000          |       |
|             | Parc immobilier AFPA, réseau CARIF-OREF-ARACT, développement des compétences, illettrisme (DOM)     | 15000                                                                                   |                |       |
| 112         | Intérieur et aménagement du territoire                                                              | 41500                                                                                   | 41500          |       |
|             | Aménagement du territoire                                                                           | 41500                                                                                   | 41500          |       |
|             | Volet territorial (crédits spécifiques)                                                             | 41500                                                                                   |                |       |
| 157         | Santé et solidarités                                                                                | 10718                                                                                   | 10718          |       |
|             | Handicap et dépendance                                                                              | 10718                                                                                   | 10718          |       |
|             | Reconversion des structures hospitalières en établissements                                         | 10718                                                                                   |                |       |
| 226         | Transports, Équipement, Tourisme et Mer                                                             | 97370                                                                                   | 142000         |       |
|             | Transports terrestres et maritimes                                                                  | 97370                                                                                   | 142000         |       |
|             | Investissement ferroviaire*                                                                         | 77370                                                                                   |                |       |
|             | <i>Etudes et acquisitions foncières sur LGV</i>                                                     | 0                                                                                       |                |       |
|             | <i>Développement et régénération du réseau transport ferroviaire (voyageurs et fret)</i>            | 77370                                                                                   |                |       |
|             | Transports collectifs urbains                                                                       | 20000                                                                                   |                |       |

\* 77 370 K € = 65 000 K€ + 12 370 K€ (Electrification Tours-Vierzon solde du financement Etat)

## ANNEXE VOLET RECHERCHE

### Financement des opérations de recherche

~~~~~

Article 1 : GRAND PROJET POLES DE DEVELOPPEMENT ET D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE

Les opérations inscrites à cet article pourront bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de conventions hors CPER entre les collectivités territoriales et les porteurs, ainsi que dans le cadre du fonds Européen FEDER.

Article 1.1 – Axe Biologie, Santé, Bien-être - Imageries biologiques et médicales

Opérations éligibles :

- ICPA : imageries de la cellule au petit animal (CNRS)
- Institut des Ultrasons (Université de Tours)
- Imageries des systèmes biologiques (Université de Tours)
- CHIRE : Chirurgie et Imagerie pour Recherche et Enseignement (Université de Tours)
- PSAT : Pôle européen de recherche en infectiologie animale, (INRA de Nouzilly)

Opération nécessitant un avis complémentaire de l'État et de la Région :

- Plate-forme INTRAGEN : infrastructure de génomique fonctionnelle in vivo (CNRS)

Financement

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 150 : 2	7,2	12,75
Programme 172 : 0,4		
Programme 187 : 2,1 (INRA : 2,1)		
Programme 194 : 1,05 (CNRS : 1,05)		
Total : 5,55		

Article 1.2 – Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/PME

Opérations éligibles :

- Soutien à l'innovation dans les PME/PMI - Développement dans un cadre fédératif régional des projets et investissements des plate-formes technologiques et des CRITT
- Centres d'études et de recherche de l'Université de Tours en collaboration avec les entreprises (Université de Tours)
- Cellules de R&D de l'Université d'Orléans en liaison avec les PME/PMI (Université d'Orléans)

Opérations nécessitant un avis complémentaire de l'État et de la Région

- Développement d'un laboratoire mixte Bio Marqueurs, Bio Analyse et Diagnostic et d'un laboratoire mixte public-privé Molécules bioactives (Université d'Orléans)
- Nanom3 Centre : plate-forme R&D dans le domaine des nanomatériaux (CEA Saclay)

Financement

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 150 : 0,5	7,6	15,4
Programme 172 : 6,3		
Programme 194 : 1 (CEA : 1)		
Total : 7,8		

Article 2 : GRAND PROJET POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Les opérations inscrites à cet article pourront bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de conventions hors CPER entre les collectivités territoriales et les porteurs, ainsi que dans le cadre du fonds Européen FEDER.

Article 2.1 - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie

Opérations éligibles :

- Plate-forme microélectronique de puissance - Pôle SSEE (Université de Tours)
- Plate-forme AlHyance Innovation - Phase 1 (CEA Tours)
- Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (Université d'Orléans, CNRS)
- Pôle Européen de Géothermie (BRGM)
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM)

Opération nécessitant un avis complémentaire de l'État et de la Région

- MATEX : centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes (CNRS)

Financement

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 172 : 2,4	8,4	16
Programme 187 : 1,8 (BRGM : 1,8)		
Programme 194 : 3,4 (CEA : 2,5 CNRS : 0,9)		
Total : 7,6		

Article 3 : GRAND PROJET POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les opérations inscrites à cet article pourront bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de conventions hors CPER entre les collectivités territoriales et les porteurs, ainsi que dans le cadre du fonds Européen FEDER.

Article 3.5 - Pôle de Recherche « Villes, Territoires et Civilisations »

Opérations éligibles

- Centre de documentation du CESR - Projet Phoenix IRHT (Université de Tours, CNRS)
- CREVIT : Centre de ressources et d'expertise Villes et Territoires, (Université de Tours, Université d'Orléans, CNRS)

Financement

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 150 : 1	1,4	2,95
Programme 194 : 0,55 (CNRS : 0,55)		
Total : 1,55		

Article 3.6 - Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau

Opérations éligibles

- RESONAT : Observatoire des ressources naturelles : eau, sols, sous-sols, biodiversité (INRA Orléans, BRGM, CEMAGREF, Université d'Orléans)
- Projet de recherche Plan Loire (EPL)

Financement

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 150 : 0,5	2,8	7,6
Programme 172 : 1,8		
Programme 187 : 2,5 (BRGM : 1, - INRA : 1,05 - CEMAGREF : 0,15)		
Total : 4,8		

Article 3.7 - Projets d'intérêt régional

Opérations éligibles

- Positionnement de la station de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur (Observatoire de Paris-Nançay)
- Projets de diffusion de la culture scientifique et technique

Financements

ÉTAT (M€)	RÉGION (M€)	TOTAL (M€)
Programme 172 : 1,7	1,6	3,3

~~~~~

### Synthèse des financements des opérations de recherche inscrites au CPER Centre

| ÉTAT (M€)                                                           | RÉGION (M€) | TOTAL (M€) |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| Programme 150 : 4                                                   | <b>29</b>   | <b>58</b>  |
| Programme 172 : 12,6                                                |             |            |
| Programme 187 : 6,4 (dont BRGM : 3,1- INRA : 3,15- CEMAGREF : 0,15) |             |            |
| Programme 194 : 6 (dont CNRS : 2,5 - CEA : 3,5)                     |             |            |
| <b>Total : 29</b>                                                   |             |            |







## Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

181 rue de Bourgogne  
45042 Orléans Cedex

Tél. : 02 38 81 40 00

Fax : 02 38 81 46 02

[www.centre.pref.gouv.fr](http://www.centre.pref.gouv.fr)

## Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE  
ET DU LOIRET

Région



Centre

*Dans le Centre, c'est vous le centre*